

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.



n° 110

**Jardinage et
développement social**

Du bon usage du jardinage
comme outil d'insertion sociale
et de prévention de l'exclusion
Guide méthodologique

*Daniel Cérézuelle et l'association
Les jardins d'aujourd'hui
Novembre 1999*

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LE JARDINAGE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	5
I – LES CONDITIONS PRÉALABLES	9
A. Quel type de jardin, pour quels objectifs ?	9
B. À quoi servent les jardins ?	13
C. Susciter une volonté politique	16
II – LES JARDINS FAMILIAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	21
A. Définir le projet	21
1. Effectuer un diagnostic social (public et objectifs)	21
2. La nécessité de construire une demande	22
3. Constituer un groupe d’appui.	26
4. Désigner un porteur de projet	27
B. Mise en œuvre du projet	27
1. La concertation avec les habitants	27
2. L’étude d’aménagement	35
C. Le fonctionnement des jardins	44
1. L’attribution des parcelles	44
2. L’encadrement des jardins familiaux de développement social	48
III – LES JARDINS COLLECTIFS D’INSERTION SOCIALE	53
A. La définition du projet	53
1. Public et objectifs	53
2. Jardinage collectif et dispositif RMI	55
3. La création d’un groupe d’appui	57
B. La mise en œuvre du projet	58
1. Le foncier	58
2. L’équipement des jardins collectifs	59
3. Les coûts de fonctionnement	59
4. L’animateur	60

a) Nécessité d'un encadrement professionnel	60
b) Les missions de l'animateur	60
c) Critères de recrutement	61
d) Prise de fonction	62
e) Le comité de pilotage	62
C. Le fonctionnement du jardin collectif	63
1. Le recrutement des jardiniers	63
a) Définir une politique de recrutement de jardiniers bénéficiaires	63
b) Ne pas accepter les candidats contraints	64
c) Maintenir la diversité des publics	65
d) Le contrat d'insertion : un repère	65
e) La politique de recrutement	66
f) La gestion des contrats C.E.S. : deux erreurs à ne pas commettre	66
2. L'animation au quotidien	66
a) Gestion de la vie collective	66
b) Le suivi individuel	67
c) Usage et transformation de la production	68
d) Emploi du temps de l'animateur	69
3. L'évaluation	69
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	75

INTRODUCTION

LE JARDINAGE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : NÉCESSITÉ D'UNE MÉTHODE

Depuis une dizaine d'années, les jardins familiaux ou jardins collectifs d'insertion sont reconnus comme des outils de développement social, de plus en plus souvent utilisés par les différentes politiques chargées de la lutte contre l'exclusion qu'il s'agisse des plans départementaux d'insertion ou d'opérations de développement social urbain (DSU).

Un nouveau regard se pose donc sur certaines formes de jardinage. Depuis le début du siècle, l'image du « jardin ouvrier » s'est répandue, relayée, après la guerre, par celle des « jardins familiaux ».

Cet équipement qui a marqué la physionomie des banlieues avait lui aussi, dès le départ, une vocation sociale. C'était un outil de lutte contre la pauvreté qui offrait aux classes défavorisées de la société industrielle, à la fois un complément de ressources et un accès à la « nature » voire un substitut à la résidence secondaire des classes moyennes.

Selon les conjonctures historiques, l'accent a été tour à tour mis sur la dimension économique ou sur la dimension loisir de l'utilité sociale de cet équipement. Mais la constante pendant un siècle environ reste que cet équipement a été conçu, développé et géré pour des populations économiquement défavorisées, menacées même par la paupérisation, mais qui étaient culturellement et socialement intégrées par leur participation au monde du travail (d'où le terme de jardin « ouvrier »), ou par leur insertion dans des réseaux de sociabilité (d'où le terme de jardin « familial »).

De puissantes fédérations associatives ont su développer et défendre cette vocation du jardinage collectif, en s'appuyant sur des méthodes éprouvées tant en matière d'implantation et de gestion des jardins qu'en matière d'encadrement des jardiniers. Aujourd'hui la crise de l'intégration sociale et culturelle associée à la crise de l'emploi qui affecte nos sociétés industrielles nous amènent à promouvoir l'accès de nouvelles catégories sociales au

jardinage social : celles qui sont soumises à des processus d'exclusion.

Dès lors, tout est à repenser en terme de méthodologie et d'accès. L'expérience montre, en effet, que face à ce nouveau type de population, les organisations gestionnaires classiques sont prises au dépourvu : leurs indiscutables savoir-faire se sont en effet construits pour de tout autres publics et dans d'autres contextes socio-économiques. De nouveaux modèles doivent donc être élaborés pour articuler efficacement jardinage et insertion. Mais on se heurte alors à une double difficulté. La première concerne surtout les organismes gestionnaires : ceux-ci ont à gérer la pénurie. Comparée à l'Allemagne ou aux pays du nord de l'Union européenne, la France est très largement sous-équipée en jardins sociaux.

La demande déjà exprimée, [et a fortiori les demandes potentielles] ne serait-ce que par les populations intégrées, excède largement l'offre, de sorte qu'il n'y a aucune nécessité pour ces gestionnaires à s'ouvrir à de nouveaux types de bénéficiaires et à renouveler leur savoir-faire. Ce sont donc de nouveaux opérateurs très proches du travail social qui vont prendre en charge l'accès des exclus au jardinage, dans le cadre nouveau des politiques d'insertion ou de développement social urbain.

On bute alors sur une deuxième difficulté : les exclus ne sont pas des demandeurs. Contrairement aux classes populaires d'hier, ils n'ont pas accès à une parole publique pour formuler leurs besoins : les nouveaux opérateurs se trouvent donc dans l'obligation d'avoir à construire la demande (rarement exprimée) pour produire une offre pertinente. La difficulté est très grande, d'autant plus que, dans bien des cas, une vision préconçue de l'équipement à offrir et de son usage favorise le peu de soin à analyser les besoins concrets des bénéficiaires. Si les initiatives sont nombreuses, l'expérience en la matière est récente. Les fondateurs de ces nouveaux jardins sociaux ne peuvent donc guère s'appuyer sur une tradition construite dans la durée. Réussites et échecs sont actuellement rarement analysés. Il n'y a pas de capitalisation des savoir-faire, d'où une perte d'efficacité.

L'objectif de ce guide est de marquer une première étape pour la constitution de savoir-faire transmissibles en matière de jardins de développement social. Il est le fruit d'une rencontre entre un chercheur et un opérateur de terrain. Depuis presque vingt ans, Daniel Cérézuelle a conduit des études et des recherches sur les problèmes d'exclusion et les politiques sociales qui y répondent. Se penchant sur le rôle socialisant de certaines formes de travail non-monnaire, il a suivi de près diverses expériences de création de jardins sociaux.

Depuis plus de dix ans, l'association Les Jardins d'aujourd'hui s'est consacrée à la création et au pilotage de jardins destinés à un public en difficulté sociale. Elle dispose à présent d'une solide expérience des problèmes posés par l'implantation de tels jardins et par l'accompagnement d'un public en difficulté sociale. Intervenant d'abord comme opérateur en Aquitaine, Éric Prédine, responsable de l'association, a bénéficié notamment d'un financement de la DIV (Délégation interministérielle à la ville) pour conseiller nombre de collectivités locales et de services sociaux dans toute la France, ce qui lui permet de prendre en compte la grande diversité des situations de terrain. C'est la mise en forme de son savoir-faire et de son expérience que nous livrons dans les pages qui suivent. Tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la création et à l'encadrement des jardins d'insertion y trouveront des repères méthodologiques précieux.

Bien évidemment, il serait malencontreux d'en attendre une méthode complète et définitive. D'abord parce que le champ de l'insertion par le jardinage ne sera pas couvert dans sa totalité : dans ce travail, les expériences de maraîchage collectif à vocation (partiellement) marchande ne seront pas étudiées. La formule des jardins diffusée actuellement par le

Réseau Cocagne « Cultivons la solidarité » ne sera que rapidement évoquée. Cet ouvrage se centre sur les jardins d'autoproduction non marchande. D'autres formules seront peut-être bientôt inventées. Ce guide n'est donc ni exhaustif ni définitif !

Par ailleurs, le lecteur devrait tenir compte du fait que l'expérience que nous formalisons, correspond à un moment (1987-99). La crise de la société salariale peut s'aggraver. Les contextes culturel, économique, institutionnel et politique qui conditionnent actuellement l'implantation de jardins d'insertion, n'ont pas fini d'évoluer. Des effets contradictoires vont émerger entre la montée de l'exclusion, celle de la désocialisation et la recherche de nouveaux supports de développement de la personne et du lien social.

La Délégation interministérielle à la Ville, la Fondation de France, la Direction de l'action sociale, le Fonds d'action sociale, la Caisse nationale d'allocation familiale, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, le Plan urbain, la Caisse des dépôts et consignations soutiennent depuis plusieurs années des programmes visant la promotion des jardins comme des outils de développement social.

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Autoproduction et développement social » sous la responsabilité scientifique de Daniel Cérézuelle et Guy Roustang.

Une aide financière de la Délégation interministérielle à la Ville en a permis la rédaction.

1. Le Réseau Cocagne « Cultivons la solidarité », 9, chemin des Verjoulots, 25000 Besançon.

I

LES CONDITIONS PRÉALABLES

A. Quel type de jardin, pour quels objectifs ?

Au cours de ces dix dernières années, diverses formes de développement social par le jardinage ont été expérimentées et vulgarisées. Aussi, de très nombreuses demandes d'information et de conseil sont adressées aux personnes les plus expérimentées. Mais la plupart du temps, les demandeurs n'ont qu'une conception assez vague et incomplète de la diversité des articulations possibles entre jardinage et développement social. On court alors le risque de se fixer sur la formule dont on a entendu parler, de s'attacher à l'image séduisante d'un équipement sans se demander si celui-ci convient le mieux au public ciblé ou au territoire. Il faut donc présenter d'abord les principales formules envisageables pour permettre aux promoteurs d'un projet² de préciser leur demande et de choisir le type de jardins à développer.

Ainsi, chaque fois que l'association Les Jardins d'aujourd'hui reçoit une demande d'information ou d'aide écrite ou téléphonique, elle envoie un exemplaire de la plaquette éditée par la Fondation de France et Terre vivante où sont présentés les divers types de jardins³.

Trois types de demandeurs se dégagent :

- des individus agissant à titre privé ;
- des représentants d'institutions associatives, caritatives ou écologistes, des élus, des travailleurs sociaux, des services municipaux (services techniques, environnement, urbanisme) ;
- des cabinets d'études (urbanisme, aménagement, etc.), des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Si le demandeur reprend contact après avoir reçu la documentation, on lui proposera d'abord d'aller voir sur place des jardins déjà existants. Cette démarche est essentielle : elle permet au promoteur d'appréhender la diversité des formules possibles et de bousculer ses

2. Nous parlerons de promoteur de projet pour toute la phase de définition du projet traitée dans la partie II – A de ce document et de porteur de projet pour la mise en œuvre du projet traitée dans la partie II – B. Cela correspond en quelque sorte à la distinction qui est faite dans le bâtiment entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

3. *Jardins – Des espaces à inventer*, Fondation de France, Terre vivante, Paris, 1996

éventuelles idées toutes faites.

Dans un second temps, on lui suggérera d'organiser une première réunion d'informations à laquelle il devra convier les divers acteurs locaux susceptibles d'être impliqués dans le projet. La venue d'une personne expérimentée offre plusieurs avantages. L'intervention d'un regard extérieur permet de gagner du temps, d'éviter de fausses pistes, mais aussi de crédibiliser le porteur de projet auprès de ses partenaires potentiels tout en les rassurant.

Remarque : il est préférable que ce premier déplacement soit financé, tout comme la première journée de travail, or, bien souvent, les structures « sociales » suscitant la demande ne sont pas en mesure (tout au moins au début) de payer cette journée. Par contre, elles ont souvent des capacités de montage de dossiers financiers et administratifs. Si ce premier contact est financé à fonds perdu, son coût doit être réintégré dans le budget qui sera construit par la suite.

Sur le terrain, les termes utilisés pour parler de jardinage social sont très fluctuants. Bien souvent, les promoteurs d'un projet ne mettent pas les mêmes réalités sous les mêmes noms : certains termes sont en vogue pendant quelques années puis disparaissent. Rien de plus normal dans une période d'expérimentation et d'innovation ! Le lecteur devra donc considérer les termes que nous utilisons comme une convention provisoire qui peut être amenée à évoluer. Nous distinguerons dans ce travail trois grands types de jardins d'insertion : les jardins de maraîchage collectif, les jardins familiaux de développement social, les jardins collectifs d'insertion sociale. C'est la mise en place des deux dernières formules qui relève de la compétence de l'association Les Jardins d'Aujourd'hui et nous n'évoquerons la première formule que pour mémoire dans cette première partie.

Les jardins de maraîchage collectif

C'est la formule qui est actuellement développée par le Réseau Cocagne « Cultivons la solidarité ». Les jardins « Cultivons la solidarité » visent l'insertion par l'économique. Une activité maraîchère collective est proposée à un public en difficulté sociale pour le réaccclimater en douceur au travail et le préparer à la reprise d'une activité professionnelle. La production est livrée sous forme de paniers hebdomadaires à un réseau d'adhérents qui versent, en contrepartie, une cotisation globale annuelle. De son côté, le jardinier perçoit une rémunération en échange de son travail, en fonction du type de contrat qui lui est proposé.

Bien que, dans les deux cas, on produise des légumes dans un jardin, le maraîchage a des caractères très différents du jardinage. Il y a un objectif commercial (dégager des recettes) qui retentit sur les diverses dimensions techniques, spatiales, temporelles et sociales de l'usage du jardin.

Au plan technique, l'obligation de rentabilité impose de choisir les procédés les plus rentables et productifs en vue de la vente. L'efficacité technique a pour but de permettre au maraîcher de transformer son temps en produit vendable. Il va donc rechercher les gains de productivité permettant de rentabiliser d'abord son temps de travail, ce qui le soumet à une logique d'entreprise. La mécanisation du travail permet de l'intensifier en utilisant des substituts tels que les engrais et les désherbants, qu'ils soient de synthèse ou thermiques, ce qui impose une organisation spatiale. Il faut alors que la culture soit conduite en grandes lignes. Sur le terrain maraîcher, on ne trouve pas, généralement, de lieu de détente et de loisir : les fonctions sont rigoureusement séparées. On voit donc que la logique marchande s'inscrit dans l'organisation spatiale et temporelle, dans les choix techniques et l'organisation du travail.

À l'opposé de cette démarche, le jardinage ne s'inscrit pas d'abord dans une logique de rentabilité (ce qui n'exclut pas une recherche de l'efficacité !). L'usage du temps est donc plus libre. Au lieu de mécaniser et d'utiliser des produits de synthèse, on utilise plus volontiers le temps et

le labeur tout en cherchant à perfectionner le savoir-faire. Ainsi à l'opposé du maraîcher professionnel, le jardinier n'utilisera pas de désherbant, il ne pratiquera pas la culture en grandes lignes (des rangées de vingt mètres sont très suffisantes). Certains jardiniers, d'ailleurs, ne cultivent pas du tout en lignes. En général, l'espace est aménagé en vue de la variété ou de la diversité des cultures. L'espace peut donc rester assez petit. Il est souvent plurifonctionnel, un lieu de détente voire de loisir, y est presque toujours prévu.

Cependant, il convient d'introduire plusieurs nuances importantes à propos des jardins «Cultivons la solidarité». D'abord, il s'y pratique une production de légumes «biologiques» qui par certains aspects, est intermédiaire entre le maraîchage professionnel ordinaire et le jardinage. Ainsi la mécanisation n'est pas poussée à l'extrême. Le maraîcher biologique utilise la binette ou le désherbage par la vapeur, c'est-à-dire du labeur plutôt que des produits de synthèse. Ensuite, les jardins «Cultivons la solidarité» ont une grande originalité commerciale : les légumes ne sont pas vendus sur le marché ordinaire, mais auprès d'un réseau de personnes adhérant à la démarche et cotisant à une association. La création d'un réseau de clientèle «captive» et fidélisée est certes un avantage commercial que n'ont pas la plupart des maraîchers ordinaires, mais, en contrepartie, il faut satisfaire une clientèle exigeante sur la qualité du produit ainsi que la régularité des distributions. Les jardiniers eux ne connaissent pas ce souci d'adaptation : ils organisent leur travail en fonction de leurs seuls désirs (autoconsommation, détente, fleurs...). Enfin, pour les jardins C.L.S., l'obligation commerciale de diversité de l'approvisionnement va contre la logique de spécialisation et se rapproche du jardinage.

La logique «professionnalisante» adoptée sur les jardins «Cultivons la solidarité» a des conséquences économiques qu'il faut appréhender avec clarté. Outre la nécessité de rémunérer les bénéficiaires des contrats aidés, l'objectif maraîcher impose un important investissement en capital. Il faut des surfaces suffisantes, des serres, des machines. Pour que quinze à vingt jardiniers puissent travailler, il faut démarrer avec un réseau minimum de cent adhérents consommateurs et viser les trois cents adhérents à terme. Cela suppose de commencer avec deux hectares pour finir à six hectares, soit à terme, quelque quatre cents mille francs d'investissement. Il en résulte également des contraintes de productivité qui font que cette formule «Cultivons la solidarité» n'est pas adaptée à toutes les personnes ayant besoin d'une insertion. En effet, moins le contrat d'embauche est aidé par des fonds publics, plus les jardiniers doivent être rapidement productifs. Les porteurs de projet doivent savoir bâtir un budget prévisionnel selon les coûts liés aux types de contrats aidés d'embauche.

Actuellement, diverses formules sont accessibles⁴ :

- contrat emploi solidarité (CES),
- contrat emploi consolidé (CEC),
- emploi jeune.

Ces emplois aidés ont des coûts différents, chacun correspond à des critères particuliers et de nouvelles formules seront peut-être proposées. Sans préjuger de l'avenir.

Le Contrat Emploi Solidarité (CES) offre la forme de recrutement la plus facile à mettre en œuvre. Mais il faut tenir compte des limites légales. Premièrement un contrat emploi solidarité théoriquement, ne peut être utilisé que pour rémunérer des activités qui ne font pas concurrence aux activités marchandes existantes. Or le maraîchage «Cultivons la solidarité» fait concurrence aux maraîchers en particulier biologiques. Seule la tolérance de la direction départementale du travail et de l'emploi, acquise à l'intérêt social du projet, permet l'accès aux CES. Mais cette tolérance n'est pas acquise partout — loin de là — et, là où elle est pratiquée, elle reste fragile.

4. Les Directions départementales du travail et de la formation professionnelle sont à même de préciser les caractéristiques des divers contrats.

Certes, on peut soutenir que le marché du maraîchage biologique est loin d'être saturé, et que le réseau d'adhérents, loin de soustraire une clientèle aux maraîchers biologiques, crée une nouvelle clientèle et permet de développer le marché. Ce n'est pas faux mais cet argument risque d'être de peu de poids si les organisations professionnelles décident de réagir (cela s'est vu) et de faire pression sur l'administration pour une application plus rigoureuse des contrats emploi solidarité qui, de toute façon, ne peuvent être prolongés au-delà de trois ans (2 x 18 mois).

Il est certain que la formule «Cultivons la solidarité» est très séduisante. L'idée de création d'emplois d'insertion reste très attractive pour les porteurs de projet tournés vers l'insertion professionnelle et tout particulièrement pour les élus et même l'électorat. Mais la formule peut s'avérer coûteuse et fragile. C'est pourquoi il est important de bien cibler la population bénéficiaire.

Les jardins «Cultivons la solidarité» semblent être bien appropriés pour un public ayant déjà acquis une culture du travail et ayant besoin d'accéder au statut de salarié. Le meilleur atout de ces jardins maraîchers réside dans la constitution d'un réseau associatif, étendu et cohérent de consommateurs. Le contact direct avec les consommateurs valorise les bénéficiaires et les dynamise. La simple mise au travail ne suffit pas : l'efficacité de cette formule requiert que l'encadrement mette aussi en place un suivi social de qualité.

Pour les trois phases de définition du projet, de sa mise en œuvre, et d'encadrement de son fonctionnement, E. Prédine renvoie au Réseau Cocagne «Cultivons la solidarité».

Le jardinage de développement social

En ayant dégagé les caractéristiques des jardins «Cultivons la solidarité», il est à présent plus aisé de décrire les lignes de force du jardinage de développement social. Alors que le maraîchage d'insertion privilégie la dimension monétaire de l'insertion par l'économique, le jardinage social appuie l'intégration sociale de public en difficulté sur des formes résolument non monétaires de travail et vise principalement l'autoproduction qui permet d'entrer dans les circuits du don et de l'échange non monétaire.

L'expérience pratique conduit à différencier deux modalités de jardinage de développement social. Ce qui n'exclut pas d'ailleurs de les associer sur le même terrain ou avec le maraîchage d'insertion.

Les **jardins familiaux** de développement social fournissent un très bon outil de développement social, de prévention socio-économique et culturelle dans les quartiers en difficulté. C'est surtout une logique territoriale qui recommande le choix de cet équipement. Il s'agit d'une formule proche des jardins ouvriers ou familiaux classiques : on offre à des ménages parfois réduits à une seule personne en difficulté, la possibilité de cultiver individuellement une parcelle dans un groupe de jardins à proximité du lieu d'habitation. L'autoproduction y est la règle.

Les **jardins collectifs d'insertion** sociale proposent à un groupe de personnes en difficulté de cultiver ensemble une seule parcelle et de partager entre eux la plus grande partie de la production. Celle-ci sera donc principalement autoconsommée. Rien ne sera vendu. Plutôt que de prévention, il s'agit ici de réparation et de réinsertion.

Ceci dit, quelle que soit la formule adoptée, l'équipement «jardin» est destiné à un public menacé d'exclusion pour lequel il faut prévoir un accompagnement qui sera à la fois technique et social. Bien évidemment, il ne faut pas figer les modèles. Certaines expériences de terrain peuvent se trouver à cheval sur plusieurs logiques et ceci reste très légitime dès lors que c'est maîtrisé. C'est le cas des «Jardins du cœur» qui se multiplient et qui recouvrent des pratiques très diverses. C'est aussi le cas des **jardins communautaires**, fort nombreux également, qui sont liés à un lieu de vie collective : centre d'hébergement, communauté Emmaüs, etc.

B. A quoi servent les jardins familiaux ?

Avant d'aller plus loin dans la description du « comment », il est important de procéder à un rappel du « pourquoi ». En effet, dire que des jardins familiaux sont un bon outil de prévention socio-économique et culturelle ne suffit pas. C'est en fonction d'une vision claire de la diversité des effets que l'on peut attendre de la mise en place d'un jardin qu'il faut conduire la démarche de création. La considération de la fin poursuivie doit guider la mise en place des moyens, et non pas l'inverse, comme on l'observe trop souvent.

Pour clarifier ce que l'on peut attendre de l'implantation de jardins familiaux de développement social coopératifs dans un territoire en difficulté, nous prendrons un exemple particulièrement réussi : celui de la cité des Aubiers à Bordeaux. Ce quartier d'habitat social vertical offre une image sociale aujourd'hui très banale : des taux élevés de chômeurs, de parents isolés, d'étrangers, de jeunes en difficulté. Ce quartier présente donc les stigmates communs à beaucoup d'autres cités, d'une grande précarité, où le lien social semble très distendu. En 1993, après un long travail de montage de dossier et de concertation avec les habitants effectué par l'association Les Jardins d'aujourd'hui, 24 parcelles en pied d'immeuble sont distribuées, puis 13 en 1996. Ces créations ont eu des effets notables sur la consommation des ménages, sur la sociabilité, sur la vie publique et sur la socialisation des jeunes.

La consommation des ménages

La majorité des jardiniers rencontrés affirme que le jardin permet d'économiser et aussi d'améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation. L'impact économique ne peut s'apprécier en termes purement monétaires (au minimum l'équivalent d'un treizième mois pour des personnes allocataires du RMI), car il s'y mêle la dimension qualitative du plaisir. Le jardin permet donc de consommer autrement, d'échapper au « ghetto » de la nourriture pour pauvres. Pouvoir effectuer des choix là où il n'y avait que des contraintes est une dimension importante de l'autonomie sur laquelle les jardiniers insistent beaucoup. Le taux d'autosuffisance reste bien entendu très variable d'un ménage à l'autre, l'usufruit d'un jardin n'induisant pas un mode de consommation spécifique. Au contraire, le jardin est un outil extraordinairement flexible qui donne une marge de manœuvre importante aux ménages qui peuvent intégrer l'activité jardinière dans un mode de vie choisi et cohérent, qui leur est propre⁵. Ainsi, le choix des espèces cultivées traduit autant le besoin de maintenir une tradition culinaire et de transmettre une identité culturelle entre générations qu'un souci d'économie.

La sociabilité

Comme dans beaucoup de groupes de jardins familiaux, le jardinage est l'occasion de multiples dons et contre dons, d'échanges de coups de main et de savoir-faire qui consolident en premier le groupe familial. « *Quand il y en a trop, on en donne aux autres et aux petits-enfants qui viennent assez souvent. On a des amis, filleuls et filleules qui viennent souvent manger. On reçoit pas mal. Quand on part en vacances c'est le père du filleul qui vient arroser* ». Signalons que, contrairement à ce qu'on observe dans beaucoup de groupes de jardins ouvriers classiques, le jardinage est ici plutôt conduit en couple ou avec les enfants. La plupart des familles viennent très souvent prendre des repas dans le jardin qui fonctionne comme une extension de la salle à manger et non comme le domaine privé d'un membre de la famille.

Par ailleurs, les jardins sont des lieux où les jardiniers apprennent à se connaître et à se reconnaître, d'abord entre membres d'une même communauté. Aux Aubiers, il suffit de passer, lorsqu'il fait beau, sur la dalle qui sert d'espace de rencontre pour se rendre compte que ce lieu

joue le rôle d'agora, de place publique, où l'on va passer le temps pour le plaisir de rencontrer les autres membres de la communauté turque qui habitent la cité. Les cabanes sont équipées pour faire du thé à la menthe et les petits verres passent de main en main à longueur d'après-midi. Mais les jardins ne sont pas des lieux de repli identitaire : ils favorisent aussi une sociabilité élargie. On y observe des transferts de savoir-faire entre «cultivés» et «incultes» en jardinage. Les jardins sont aussi un support d'intégration sociale et de reconnaissance entre communautés. «*À travers la pratique du jardinage, les communautés s'ouvrent entre elles*», remarque la directrice du centre médico-social.

La vie publique

En peu de temps, les jardins sont devenus un lieu symboliquement important dans la cité des Aubiers. D'abord lieux de désir de la part de tous ceux qui auraient voulu obtenir eux aussi un jardin, ce sont aussi des lieux où on vient se promener. Ce qui est tout à fait remarquable, c'est que dans cette cité où beaucoup d'équipements sont en crise voire saccagés, les jardins sont respectés, et cela tout le monde le signale comme quelque chose d'important. Notons que ce respect des jardins s'observe aussi dans beaucoup d'autres sites urbains en crise, par exemple dans des quartiers «durs» de New York. Cela tient, entre autres, à ce que les jardins coopératifs font partie d'une catégorie d'espace urbain en voie de raréfaction et qui ont toujours joué un rôle important dans la socialisation et l'apprentissage, de par leur mixité fonctionnelle.

D'un côté, il s'agit de lieux publics : on peut y circuler librement, on y voit les autres, on y est vu. Ils sont soumis à des règles générales. D'un autre côté ce sont des lieux privés : chaque titulaire est maître de sa parcelle, mais il s'y livre au vu de tous à une activité qui relève de l'économie domestique et de l'intimité de la vie familiale. C'est donc un espace où un travail immédiatement utile est visible par tous et où se manifestent la beauté et l'utilité du faire. L'utilité visible du travail et de l'effort justifie le respect et facilite l'apprentissage des règles et de la civilité. Au lieu d'être «*res nullius*», l'espace public est reconnu comme lieu de la vie des autres. Pour des gens qui ont du mal à comprendre l'abstraction et la généralité impersonnelle des règles publiques, les jardins, espaces à la fois publics et privés, sont un lieu très important d'apprentissage de la loi et de la civilité.

Socialisation des jeunes

Les observations précédentes appellent des remarques importantes. Les jardins sont un des rares lieux où des jeunes sont initiés de manière sensible à la valeur du travail. Cela est vrai tout particulièrement des jeunes garçons, car les filles ont plus de facilité à se construire autour de cette valeur en participant aux responsabilités domestiques des femmes. Signalons d'abord que les jeunes enfants sont emmenés très souvent sur le jardin et ont l'occasion de participer aux travaux de jardinage. C'est très important au plan éducatif, car, comme le signale un travailleur social, «dans une cité il y a des difficultés autour de la position paternelle. Rares sont les pères qui travaillent et rares sont les familles que nous suivons dans lesquelles les divers enfants ont le même père. Il y a ici un problème de figure paternelle, problème confirmé par la police et l'école. Il n'y a pas de reconnaissance des hommes par le travail. Ils perdent leur autorité : ce sont les femmes qui ont la prépondérance. Il n'y pas sur la cité de lieu où les hommes peuvent faire quelque chose. Or, maintenant, il y a le jardin (pour quelques-uns). Bien entendu, arrivés à l'adolescence, les jeunes sont beaucoup moins présents dans les jardins et semblent même

5. Voir à ce sujet D. Cérézuelle, Y. Le Formal, P.J. Roca : *Les jardins collectifs – un outil d'insertion*, IRTS Aquitaine, Talence, 1990.

soucieux de s'en détacher. « *C'est une tradition de nos parents... c'est bon pour leur génération* » disent-ils. Mais en dépit de ces dénégations, qui semblent dictées par un désir tout naturel de participation à la culture « jeune », on ne peut s'empêcher de penser que les principaux bénéficiaires des jardins sont peut-être ceux qui n'y mettent jamais les pieds : à savoir les jeunes de la cité. En effet, le simple fait qu'ils respectent ce lieu atteste qu'ils y rencontrent, ne serait-ce que symboliquement, une valeur importante : le travail concrètement et visiblement utile, mis en œuvre personnellement par des personnes qu'ils connaissent et reconnaissent. Comme le remarque l'animatrice : « *Au début, les adolescents disaient : « à cause des jardins les adultes vont se démolir entre eux » ; et les adultes disaient : « les jeunes vont venir tout casser », finalement ni l'un ni l'autre n'a eu lieu !* »

En résumé, les jardins familiaux tels qu'ils fonctionnent aux Aubiers opèrent sur un double registre ; à la fois outil de consolidation de la sphère privée et lieu d'initiation et de passage de la sphère privée à la sphère publique. Les jardins sont donc un lieu de socialisation par des apprentissages et des échanges complexes qu'on peut schématiser en deux séries de notions :

Apparemment opposées ces deux séries sont mises par les jardins en relation dialectique de communication et de complémentarité. Paradoxalement, c'est parce que (et à condition que) les jardins jouent un rôle suffisamment fort et reconnaissable de consolidation de la sphère privée qu'ils jouent aussi un rôle d'initiation informelle à la sphère publique. Encore faut-il que les modalités de création, d'aménagement et d'encadrement n'y fassent pas obstacle, ce qui malheureusement est trop souvent le cas⁶.

C. Susciter une volonté politique

Revenons au **premier contact** avec le promoteur d'un projet qui sollicite une association-ressource, comme l'association Les Jardins d'aujourd'hui. Cette première journée aura pour objectif d'identifier la formule envisagée : maraîchage d'insertion, jardins familiaux de développement social ou jardins collectifs d'insertion sociale. Elle va permettre de repérer s'il y a des disponibilités foncières et d'apprécier la capacité de mobilisation des institutions locales.

Ainsi, selon le problème, les partenaires et les procédures ne seront pas les mêmes. Répétons-le : si le problème à résoudre se pose en termes territoriaux (quartier ou cité en crise), alors la démarche à entreprendre devra s'inscrire dans le champ des politiques urbaines et les partenaires décisifs seront principalement les élus communaux. Ce sera le cas le plus souvent pour les jardins familiaux de développement social. Si le problème à résoudre se pose en termes catégoriels : individus exclus ou désocialisés, alors la démarche à entreprendre s'inscrira dans le champ des dispositifs d'insertion et les partenaires décisifs seront les élus départementaux et les services sociaux du Conseil général. Ce sera le cas pour les jardins collectifs d'insertion sociale.

Si cette première journée est positive, il faut ensuite prévoir une première phase de définition du projet.

Remarque : il faut éviter à ce stade de parler d'étude de faisabilité ou de pré-étude qui risquent d'être soumises à prélèvement fiscal (TVA). Par ailleurs, il faut éviter de confier cette phase d'élaboration de projet à un cabinet d'étude ou de « consultants sociaux ». En effet, c'est aux acteurs locaux de faire ce travail, sinon le projet risque de ne pas « coller » aux réalités de terrain, ce qui arrive malheureusement trop souvent.

Il s'agit alors de faire un diagnostic pour identifier le public concerné, préciser si ce type

d'équipement est nécessaire et définir un projet. Au cours de cette phase de pré-étude, il convient de bien clarifier le problème à traiter et, pour cela, faire préciser aux acteurs locaux

Consolidation de la sphère privée	Initiation à la sphère publique
Travail familial	Solidarité intra et intercommunautaire
Autoconsommation È autonomie	
Utilité domestique	È Intégration
(Re) positionnement des adultes à l'égard des enfants	(Re) conquête du statut de producteur participation aux échanges locaux
È Qualification éducative	È Qualification sociale
Transmission culturelle intergénérationnelle rapport aux cycles vivants	Apprentissage des codes sociaux, respect du travail d'autrui, de sa culture
È Construction symbolique du moi	È Civilité

pourquoi ils veulent créer un jardin. Les motivations sont en effet loin d'être toujours claires ! Ainsi il s'est parfois avéré que le motif principal était le désir d'un élu local de faire un geste visible sans réelle préoccupation sociale. Dans un tel cas et dans la mesure où on arrive à s'en rendre compte, il vaut mieux s'abstenir d'aller plus loin !

Cette clarification des problèmes locaux est importante. Selon que l'on aura affaire à un problème de jeunes en difficulté, d'absence de vie sociale sur le quartier ou de chômeurs à resocialiser, la réponse sera très différente.

Répetons-le : les discussions préalables doivent porter sur la définition des principes de l'action à mener. Si l'on souhaite par exemple, que les jardins servent à consolider le tissu social du quartier, il faut qu'il y ait engagement préalable des responsables locaux avant la concertation avec les habitants et leur mobilisation. Précisons que l'engagement foncier doit porter sur l'équivalent de vingt ou trente parcelles. En deçà, on doit considérer que la collectivité locale ne s'engage pas vraiment. Ceci dit, les vingt ou trente parcelles n'ont pas à être d'un seul tenant (nous reviendrons sur ce point). En dessous de ce seuil, il n'est pas possible de créer une dynamique d'implication des habitants : l'offre n'est pas crédible. De plus, ces jardins ne doivent pas être éloignés de plus de dix à quinze minutes des logements si on veut qu'ils jouent un rôle de consolidation sociale du quartier.

Cette phase d'élaboration et de définition du projet par les promoteurs doit donc se conclure par un accord sur les principes suivants :

1. les objectifs et le type d'équipement souhaitables,
2. un engagement financier de principe,
3. la définition d'une disponibilité foncière précise,
4. la désignation d'un porteur de projet (pas de dilution des responsabilités),
5. la constitution d'une équipe opérationnelle ou d'un comité de pilotage associant au moins travailleurs sociaux et élus.

Ce n'est qu'une fois ces principes acquis que l'on peut réellement engager la mise en œuvre

6. Pour une analyse plus détaillée, voir notre rapport: «Évaluation des jardins familiaux des Aubiers», Argo, Jardins d'aujourd'hui, 1997, 44 p.

du projet et déterminer qui sera le porteur de projet chargé de sa réalisation.

Dans tous les cas, il est essentiel qu'il y ait une appropriation du principe du projet par la municipalité. Il faut toujours garder à l'esprit que c'est la commune qui assure la maîtrise de la politique urbaine et sociale. C'est elle qui décide de se donner ou non les moyens de l'action. Insistons sur le fait qu'un des moyens de consolidation du projet par les acteurs locaux, est l'organisation d'un déplacement en groupe sur des jardins déjà en activité dans d'autres villes. Un groupe réunissant élus, acteurs de développement social urbain, travailleurs sociaux, responsables associatifs, responsables des services techniques de la ville, doit donc aller voir ce que représentent concrètement des jardins d'insertion et comment ils fonctionnent.

Premier conseil : impliquer le maire ou l' élu responsable, en général adjoint aux affaires sociales ou à l'environnement, dès l'amont du projet.

Autre conseil : impliquer aussi, en même temps, les services concernés.
En effet, si les personnes responsables de ces services ne sont pas associées dès le départ, elles

En règle générale l'association Les jardins d'aujourd'hui organise une rencontre sur des actions existantes avec les jardiniers bénéficiaires. Pour ce faire, les personnes concernées pour mettre en place un projet similaire, enfilent leur panoplie de jardinier et se retrouvent dans les jardins, l'objectif étant de voir les jardins mais surtout de pouvoir discuter avec les jardiniers, et rien n'est plus communicatif que de joindre la palabre au plaisir de bouche, c'est-à-dire en prenant sur le terrain un repas tous ensemble.

C'est ainsi qu'au Grand Parc, dans le jardin collectif d'insertion, ou aux jardins familiaux des Aubiers, passent, depuis des années, des élus, des travailleurs sociaux, des techniciens des espaces verts, afin de pouvoir parler avec les jardiniers. Et la relation avec le jardinier est autrement plus convaincante que des explications théoriques.

De plus, le pique-nique associe les bons légumes du jardin au bien-être des jardiniers. Et ces derniers sont fiers de faire apprécier aux visiteurs les légumes de leur succulent pot-au-feu.

On peut se souvenir d'une jardinière, qui, lors d'une visite, lança à un maire : *« Au départ je trouvais la terre trop basse, aujourd'hui j'ai appris à me baisser ! »*

Et combien de phrases du style : *« j'ai besoin du jardin pour m'aérer la tête ! »* ou *« ici, ça me permet de sortir de mes problèmes ! »*

Aux Aubiers, les rencontres autour des repas sont révélatrices du besoin des jardiniers de sortir de chez eux. *« Sur mon jardin, c'est Lacanau (station balnéaire) »* dit ce jardinier qui évoque son jardin comme un petit coin de vacances.

Ici, un couple de retraités renchérit en disant : *« depuis que l'on a notre parcelle de jardin, on a appris à connaître nos voisins, vous voyez ce jardinier malien, jamais on pouvait imaginer lui parler un jour, maintenant on fait des repas ensemble ! »*.

Là, une autre jardinière parle de ce lieu comme d'un espace de poésie.

Il est nécessaire de laisser s'exprimer les bénéficiaires puisqu'ils sont les meilleurs témoins de ce que peut apporter un jardin d'insertion. De toute évidence, les jardiniers ont l'échange au bout des doigts et ne laissent guère repartir leurs visiteurs les mains vides. Et même s'il n'y a pas de repas organisé, ils savent toujours improviser les moments « thé à la menthe » ou « café », histoire de cultiver la palabre à l'ombre d'une treille.

Les acteurs locaux ont besoin d'entendre ces réalités afin d'appréhender au mieux leur projet.

risquent de se sentir dessaisies de leurs prérogatives et seront déstabilisées par un projet qui bouleverse déjà leurs habitudes professionnelles et leur conception de l'aménagement des espaces publics. Il ne faut donc jamais fragiliser le pouvoir de ces techniciens face aux élus qui sont les adjoints aux affaires sociales ou à l'environnement.

Exemple de blocage dû aux élus locaux

En 1986, dans une commune de la périphérie de Bordeaux, les travailleurs sociaux travaillant dans deux cités isolées ont lancé un processus de concertation avec les habitants et ont élaboré avec eux un projet de jardins familiaux. Puis ils ont présenté le projet à la municipalité.

Les responsables municipaux ont tout fait pour bloquer le projet (sans le dire), non parce qu'ils y voyaient un inconvénient sur le fond, mais parce que le processus d'élaboration du projet avait été fait sans eux et qu'ils avaient été mis devant le fait accompli. Associés dès le départ, ils auraient très probablement donné leur accord à ce projet qui, au fond leur était indifférent. Le résultat fut que les jardins n'ont jamais pu voir le jour faute, officiellement, de disponibilité foncière, alors que 80 % du territoire communal est agricole !

Exemple de blocages de la part des techniciens

Mal impliqués dans le projet d'aménagement de jardins dans un quartier difficile, les services techniques d'une municipalité se sont considérés comme de simples prestataires sans intégrer les enjeux sociaux d'un tel projet. Le résultat fut une très mauvaise qualité de l'aménagement malgré une forte mobilisation des élus et des habitants, et malgré le travail d'un cabinet d'urbanisme et de paysagisme. Les parcelles furent deux fois plus petites qu'initialement prévues. De plus, le sol rapporté s'apparentait plus à du remblai qu'à de la terre maraîchère. L'appropriation des parcelles par les jardiniers fut difficile. Dans un premier temps, ils refusèrent les jardins trop petits. La décision fut d'attribuer deux parcelles par jardinier. Les nouveaux jardiniers eurent du mal à faire leur jardin, en particulier ceux qui avaient le moins d'expérience en jardinage au vu de la piètre qualité du sol. Les jardins mirent environ trois ans pour prendre toute leur ampleur à coups d'apports de compost et de terre végétale. Un départ difficile qui aurait pu se résoudre en amont du projet par une bonne conversation entre amoureux du jardinage...

II

LES JARDINS FAMILIAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A. Définir le projet

1. Effectuer un diagnostic social (public et objectifs)

La formule des jardins familiaux est recommandée lorsque la demande provient de quartiers d'habitat collectif en difficulté où il faut lutter contre les dérives suivantes : mauvaise image du quartier tant à l'extérieur que chez les résidents, absence de vie collective ou associative, négligence, vandalisme, constat d'une déresponsabilisation des habitants à l'égard de leur propre habitat. Notons, pour être précis, que ce désintérêt manifesté porte moins sur les intérieurs des logements (majoritairement appréciés) que sur les espaces extérieurs souvent rejetés.

La création de jardins familiaux va donc s'inscrire dans une perspective de développement social urbain. Cette action doit permettre l'élargissement de la notion de logement vers celle d'habitat. On permet ainsi l'appropriation collective de l'habitat en favorisant la création d'un réseau d'habitants. Le projet de création de jardin vise alors à améliorer la qualité de la vie en proposant aux habitants un véritable prolongement vers l'extérieur de la salle à manger.

Le jardin peut en effet être conçu non seulement comme un lieu où on peut s'amuser à jardiner pour soi, c'est-à-dire comme un espace de production domestique, mais aussi comme un lieu de vie, de rencontres, de loisirs.

La création de jardins familiaux permet alors une requalification et une appropriation des espaces extérieurs parfois négligés par les offices HLM (habitation à loyer modéré). Pourtant, il faut s'attendre à ce que la proposition de développer des jardins familiaux se heurte à des résistances. En effet, bien souvent, ni les élus, ni les gestionnaires HLM, ni les services des espaces verts des municipalités ne comprennent l'intérêt de cette appropriation de l'espace par le jardinage. Cela tient d'abord à l'image négative qui s'attache au jardinage populaire et qui freine le développement du jardinage d'insertion. Beaucoup d'élus et de responsables des services techniques craignent en effet que les jardins ne dévalorisent le territoire communal. Les services des

espaces verts des collectivités locales sont souvent réticents et ont tendance à décourager les porteurs de projets.

Dans un tel contexte, le jardin est un support d'intégration sociale et de requalification du quartier. La fonction d'insertion reste très présente, mais elle a une dimension collective et coopérative plus qu'individuelle, visant la promotion du lien social.

Le souci de l'image : cause de résistance aux projets

« La ville a une conception « clean » du jardin familial... en fait, les jardins sont vécus comme une nuisance. C'est difficile à faire accepter. »

« Au départ on a eu des difficultés liées à un problème d'image. Les institutions locales étaient hostiles à une activité trop dévalorisante pour la région. »

« Il a été très difficile de sensibiliser les élus et les travailleurs sociaux. Il y a un problème d'image dans une commune touristique. » Dans plusieurs villes, on a craint que la création de jardins pour des publics en difficulté soit le révélateur de difficultés sociales qu'on cherche plutôt à cacher par peur de dévaloriser l'image de la ville.

« À X..., lorsque le service étude de la CAF a rendu public son diagnostic du quartier, M. W. (élu) et M. A. (chargé de mission politique de la ville) ont poussé à la banalisation de la synthèse. Surtout, ils souhaitaient que l'on ne parle pas du problème de l'intégration des populations étrangères. »

2. La nécessité de construire une demande

Pour un jardin familial de développement social, le repérage des besoins doit donc être traité plus en terme de quartier et de dynamique territoriale qu'en terme d'aide à telle ou telle catégorie de personnes en difficulté. Une telle approche n'est pas toujours spontanée. Bien souvent la demande de conseil technique qui est adressée à l'association Les jardins d'aujourd'hui émane de travailleurs sociaux ou de jeunes élus aux affaires sociales ayant une fibre environnementaliste. Spontanément ils envisagent d'abord le jardinage comme un accès à un complément de ressources pour des ménages en difficulté économique. Néanmoins, certains travailleurs sociaux ne veulent pas que l'on crée des « jardins des pauvres », ce qui pourrait contribuer à accélérer la stigmatisation du quartier. En réponse aux doutes et interrogations des promoteurs de projet et de leurs partenaires locaux, il est important de faire émerger les besoins des habitants, ce qui n'est pas facile. En effet, on a rarement à faire à une demande spontanée et claire, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il n'y a pas de besoins.

En effet, la règle générale est que l'on gère la pénurie. Il y a partout sous-équipement en jardins et la demande potentielle (et a fortiori les besoins) excède l'offre non pas de 20 %, 50 % ou de 80 %, mais de plusieurs multiples (pour s'en convaincre, il suffit de comparer avec les taux d'équipement de l'Allemagne ou du Danemark, etc.).

Une **finalité sociale souvent mal comprise** : les porteurs de projets sont animés par la conviction que le jardinage peut être un bon outil de lutte contre l'exclusion. Ceci dit, même les plus convaincus ont du mal à formaliser leurs intuitions et à les traduire en un discours argumenté avec rigueur, capable de convaincre l'environnement institutionnel. Beaucoup de

responsables locaux parlent de l'utilité sociale des jardins avec les mêmes termes que l'on utilise pour parler d'un atelier macramé ou d'un labo photo dans un centre social : Ça les occupe, ils se rencontrent et peuvent participer à une association. L'accès à une activité productive est presque toujours passé sous silence ainsi que son effet de consolidation de la sphère domestique. La sympathie pour l'activité s'accompagne parfois d'une compréhension insuffisante de l'intérêt social du projet et les institutions sociales sont rarement porteuses.

En règle générale, les initiatives émanant des travailleurs sociaux ou des chargés de mission DSU ne suscitent qu'un appui réservé des décideurs qui ont du mal à s'engager dans la logique territoriale de l'insertion par le jardinage, alors qu'ils sont plus familiers des logiques de l'insertion par l'emploi qui s'inscrivent dans l'économie monétaire.

Des besoins sous-estimés : l'accès des « pauvres » à un jardin n'est pas une priorité sociale. Parfois c'est lorsqu'une collectivité locale peut faire payer à d'autres partenaires le coût de la réalisation d'un groupe de jardins qu'elle va consentir à s'intéresser à la demande et à la reconnaître. On ne cherche pour ainsi dire jamais à cerner l'étendue des besoins. Or, des habitants qui sont démunis culturellement ont beaucoup de mal à exprimer leurs besoins et à les traduire spontanément en une « demande » ou en un projet collectif. Bien souvent, il ne leur vient

« Quand on a lancé avec mon collègue le projet « jardins », les travailleurs sociaux ne nous soutenaient pas. Ni les collègues du centre médico-social, ni la responsable de circonscription [...] Pour les travailleurs sociaux, le travail de la terre n'est pas valorisant en soi. Ce n'est pas un outil de travail professionnel. »

« Le collègue avec qui j'avais monté le projet de jardins est en train d'en susciter à Saint-L., mais là-bas aussi les décideurs institutionnels ne comprennent pas bien. Il n'y a pas d'opposition, mais aucune conviction non plus. Il y a là un problème de culture « classe moyenne » pour qui le jardinage est une activité peu valorisante. »

De fait, les cadres de la politique sociale reconnaissent bien volontiers qu'ils manquent de repères pour apprécier et accompagner de telles initiatives.

« J'étais très mal à l'aise à propos des jardins de Cité B., pas sur l'intérêt de ces jardins, bien sûr ! mais on manque de bilan, on avait du mal à savoir ce qui se passait. On n'avait pas d'éléments pour répondre aux objections. Cela m'a posé des problèmes »

même pas à l'idée qu'on pourrait créer des jardins à la place des pelouses de la cité HLM.

Du besoin à la demande il y a souvent un abîme pour beaucoup d'habitants ; comme le signale un chef de projet DSU : *« Il ne s'exprime pas de demande de jardins. Les gens vivent dans l'habitat collectif et n'imaginent pas qu'il pourrait y avoir des jardins. Ils maîtrisent si peu les espaces où ils vivent qu'ils n'ont pas idée que les obstacles et les contraintes qu'ils subissent puissent être levés. De plus le monde ouvrier s'est effondré, les gens sont en déshérence, en perte de sens, se sentent vides, sans identité. »*

Lorsqu'il y a eu création de jardins, les élus font parfois sentir aux associations de jardiniers et à leurs « délégués » que compte tenu des sacrifices financiers qui ont été consentis pour créer quelques lots, ils devraient être bien reconnaissants et ne pas importuner des gens sérieux avec de nouvelles demandes.

Lors des visites de jardins, la tendance serait plutôt de dire « alors maintenant vous devez être

bien contents avec tout ce qu'on a fait pour vous» plutôt que de dire «surtout signalez-nous tous les besoins non satisfaits!».

Curieusement, certaines associations traditionnelles de jardinage populaire contribuent à occulter les besoins en jardins : elles jouent parfois un rôle de refouloir de la demande par souci d'entretenir de bonnes relations avec les élus et les institutions locales. La satisfaction d'être «bien vu» par ces institutions est une des motivations importantes des responsables associatifs, qui ne sont pas prêts à risquer de perdre cette gratification en exerçant une trop forte pression sur les notables locaux pour faire reconnaître les besoins d'une population démunie avec laquelle ils ne tiennent pas à s'identifier.

Parfois même des responsables associatifs que nous avons rencontrés ont eu des paroles méprisantes à l'égard de leur environnement social.

On pourrait s'étonner que ce soient des gens parfois si peu tolérants socialement qui investissent leur énergie et leur bonne volonté pour gérer bénévolement un équipement de proximité. Il est symptomatique que ces responsables s'appliquent à minimiser la dimension «sociale» du jardin au profit de la dimension «cadre de vie». C'est que les «délégués» ou les responsables associatifs qui émergent sur les cités sont souvent des résidents qui sont animés par un souci de distinction sociale. Ils tiennent beaucoup à ne pas être confondus avec une partie de la population du quartier où leur parcours résidentiel, qu'ils vivent comme un déclassement, les contraint de vivre. L'accès à des responsabilités associatives leur permet d'échapper à ce sentiment de déclassement.

Ils sont donc facilement ambivalents, voire hostiles, à l'égard des «groupes» sociaux (immigrés démunis, chômeurs, etc.) du quartier auxquels ils ont peur d'être assimilés.

N'oublions pas que ces quartiers d'habitat social, où interviennent les opérations de développement social urbain, sont ceux où le pourcentage de pauvres et d'étrangers sont élevés et le vote xénophobe souvent important. Ainsi, pour des personnes menacées par le déclassement, le contrôle des associations de jardinage est un enjeu psychologique, et parfois politique important. C'est un moyen de reconnaissance sociale, voire d'ascension et d'affirmation d'une supériorité à travers le contrôle de l'accès à une denrée rare.

Des études de besoin inadéquates : commençons par caricaturer ce qu'il ne faut pas faire. Comment en effet repère-t-on généralement une demande «latente» dans le jargon de l'action sociale ? Tout simplement, on réalise une «étude de besoins dans le but d'enclencher une dynamique irrésistible. Des réunions dites inter-partenariales débouchent sur l'idée d'un équipement innovant qui marche très bien dans le canton ou le quartier voisin, et «pourquoi n'y aurait-on pas droit chez nous ?» On s'assure alors de l'existence d'une filière administrative *ad hoc*, et de financements publics garantis. On lance ensuite «l'enquête de concertation» auprès des usagers : «souhaitez-vous un équipement x, pratique et qui ne coûte pas cher ?». Cochez «oui» ou «non»... ». Le résultat est assuré, et l'équipement plébiscité est ainsi créé. En coupant le ruban, on se félicite des bienfaits de la concertation.

Il ne s'agit pas ici d'ironiser gratuitement sur ces procédures. Il faut simplement souligner leur inaptitude à révéler les aspirations des populations culturellement démunies : on procède en effet à l'envers en partant d'un équipement et d'une fonction censée satisfaire des besoins définis a priori comme légitimes. La mise en évidence de besoins comme celui d'un jardin potager suppose une observation beaucoup plus fine du milieu et des pratiques locales.

La difficulté va donc être de construire et de traduire cette demande sans la trahir tout en sachant que la pénurie de jardins ne permet pas de répondre à tous. L'exercice est particulièrement difficile, d'autant plus que, s'il est mal conduit, il n'y aura aucune sanction : il y aura tou-

jours des bénéficiaires satisfaits, même si on a gâché une chance de faire une bonne opération de développement social urbain.

Dès le début, il faudra conduire l'étude des besoins en sachant qu'il faut gérer au mieux une situation d'injustice sociale, parce que toutes les demandes ne pourront être satisfaites, même si elles sont toutes légitimes. Comme dans tout contexte d'attribution d'une ressource rare, c'est

Le résultat d'une telle procédure est souvent le même :

« Lors de l'opération DSU, il n'y a pas eu d'évaluation des besoins en jardins sur le quartier. On s'est rendu compte au cours des deux premières années de fonctionnement des jardins qu'il n'y avait ni Portugais ni Turcs (nombreux sur le site) : l'information n'était pas passée. Mais, après, les Turcs sont venus s'inscrire en masse, seulement on n'avait plus de jardins à proposer, ce qui a suscité de grandes frustrations. »

l'offre qui tend à prédéterminer la demande et il faut beaucoup de vigilance et de rigueur éthique pour éviter les effets pervers de cette situation.

En effet, au plan pratique, l'étude des besoins va se transformer très vite en une procédure d'attribution, c'est-à-dire, en même temps, en procédure de sélection et d'exclusion. Autant que possible, cela doit se faire dans la clarté et sans idées préconçues. Prenons pour illustration (nous y reviendrons plusieurs fois) le cas de l'implantation de jardins dans la cité des Aubiers à Bordeaux-Nord où l'on avait connaissance des populations en difficulté et des disponibilités foncières.

Quelques années plus tôt, l'association Les jardins d'aujourd'hui avait été chargée de créer des jardins collectifs d'insertion dans la cité du Grand-Parc située également au nord de Bordeaux. Ces jardins avaient été créés pour accueillir un public en difficulté, principalement des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI). L'adjoint aux affaires sociales de Bordeaux souhaitait étendre cette expérience à la cité des Aubiers, toujours comme support de contrats d'insertion pour un public en difficulté sociale. Cependant, et compte tenu de la mauvaise image du quartier des Aubiers, les travailleurs sociaux du secteur ne voulaient pas que l'on y crée un « jardin des pauvres », ce qui aurait contribué à la dévalorisation supplémentaire du quartier.

L'étude de besoins avait été conduite en laissant ouverte la formule à mettre en place. L'enquête a révélé que les habitants ne voulaient pas de jardin pour « faire des économies ». Bien entendu, ce type de constat doit souvent être nuancé : au début, ce qui est exprimé et dit par les habitants sont des préoccupations de l'ordre de la qualité de la vie et non de l'économique. Ils veulent des jardins particuliers (source d'appropriation), ils veulent un lieu de liaison, de détente, de socialisation. Ils ne parlent pas d'économies. Les gens en difficulté ont une grande pudeur à évoquer les difficultés qu'ils rencontrent pour se nourrir. Il faut en parler bien sûr, mais de façon discrète. Il ne faut pas en rajouter et chercher à convaincre des gens qui n'ont pas envie de situer leur demande sur ce plan : souvent les demandeurs diront plutôt qu'ils se sentent stressés et que l'obtention d'un jardin les tranquilliserait. Cela ne veut pas dire que la dimension économique n'est pas présente. En effet, quand, plus tard, les jardins commencent à se matérialiser, alors le côté production économique est plus souvent mis en avant et privilégié par les ménages au détriment de l'aspect « cadre de vie ».

On voit donc que parce que les jardins ont des effets pluridimensionnels, la définition des besoins à satisfaire se prête à toutes sortes d'équivoques et de dérives. Il est donc essentiel de procéder avec méthode en s'appuyant sur la participation la plus large possible tant des habitants que des acteurs « institutionnels ».

3. Constituer un groupe d'appui

Au terme de la phase de définition, une fois qu'il y a eu accord sur les finalités et les grandes lignes du projet, il faut au minimum qu'il y ait dès le départ une concertation entre les travailleurs sociaux et les élus locaux. Si possible, il faut associer également les techniciens concernés par la politique de développement social urbain : chef de projet en charge du contrat du développement social urbain, l'équipe de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui intervient sur le territoire, les cabinets d'étude éventuellement sollicités.

En général, ces partenaires auront une attitude favorable à l'égard d'un projet de création de jardins. Ils ont une culture professionnelle ouverte à l'écologie urbaine. Ils ont une autre vision de l'espace que celle des gestionnaires locaux et ils sont capables de persuader les élus de l'intérêt à moyen terme d'un tel équipement pour transformer l'implication des habitants par rapport à leur lieu de vie.

De leur côté certains travailleurs sociaux sont sensibles à l'intérêt immédiat, pratique et concret des jardins pour des populations inactives et en difficulté économique.

L'expérience montre que la constitution ouverte d'un groupe d'appui devient indispensable. En effet, elle permettra de prévenir les oppositions qui se feraient sentir au début, avant que le porteur de projet se soit engagé à l'égard des habitants. Si l'on n'y prend pas garde, les retards ou l'échec éventuel peuvent avoir des effets désastreux sur la vie du quartier. Les habitants y verront une confirmation de l'impossibilité d'une action collective et de la mauvaise image du quartier. Outre le fait que ce sera une occasion supplémentaire de frustration, cela aggravera la perte de confiance en soi et dans les institutions.

4. Désigner un porteur de projet

Une fois défini le projet et les principes de l'action à mener, il convient de choisir un porteur de projet qui va assurer sa mise en œuvre. Il s'agira d'un acteur local qui organisera les études préalables, les demandes de financement, la concertation locale et qui embauchera l'animateur des jardins. Ce peut être une association, le centre communal d'action sociale, un centre social, une municipalité, et, pourquoi pas, la mission locale.

Il ne faut pas se faire d'illusion : créer des jardins en s'y prenant avec sérieux, demande du temps et le porteur de projet doit être prêt à engager des frais. C'est en effet à lui de gérer l'ensemble de l'élaboration du projet. C'est aussi au porteur de projet de recruter l'animateur chargé de la concertation avec les habitants.

Cette phase a un coût, et il faut s'y préparer. Par la suite, lorsque les jardiniers seront installés dans les jardins, l'accompagnement pourra être plus léger, mais au départ, cette tâche est assez lourde. En effet, c'est au porteur de projet d'assurer un rôle difficile de médiation entre les désirs des habitants, la municipalité, ses élus, ses services, les différents acteurs sociaux et les techniciens chargés de l'aménagement.

B. La mise en œuvre du projet

Cette phase de mise en œuvre présente deux volets successifs :

- la concertation avec les habitants. Elle fait partie du travail social à effectuer dans le quartier, et contribue à l'évolution de la vie collective. Il ne saurait être question de s'en passer. Un équipement parachuté clé en main va à l'encontre de l'objectif de développement social urbain. Répétons-le : c'est avec les habitants qu'il faut définir le type d'équipement et son usage ;
- l'étude d'aménagement. Elle permettra de définir les supports matériels appropriés.

Attention : il est essentiel que les caractéristiques techniques de l'aménagement soient progressivement précisées en tenant compte de la concertation avec les habitants. Il faut donc prévoir que l'ensemble de la démarche se déroule sur un an ; c'est le délai minimum. Bien entendu, si les politiques locaux manifestent une très forte volonté, le rythme et l'efficacité des réunions permettront de gagner du temps.

1. La concertation avec les habitants

C'est la phase cruciale de mise en œuvre du projet et, à ce titre, elle doit être sérieusement prise en compte dans le montage budgétaire. C'est un animateur qui doit effectuer cette mission étant donné qu'il doit s'agir d'un vrai travail d'animation, de médiation, et d'accompagnement des habitants dont dépend l'efficacité de la création et du fonctionnement ultérieur.

Qui doit mener cette concertation ? Il vaut mieux éviter que ceux qui mènent cette concertation soient les travailleurs sociaux ayant mandat d'intervenir sur le secteur, car, au cours des rencontres avec les habitants, il est essentiel de parler de jardinage et non de problèmes sociaux.

De plus, il vaut mieux recruter une personne neutre au regard des institutions locales et des réseaux de pouvoirs. Par ailleurs, le choix de l'animateur chargé de la concertation avec les habitants devrait être fait en se préoccupant de la continuité des interventions sur les terrains. Il est mauvais que les habitants voient se succéder les intervenants sociaux. Il serait préférable que ce travail de concertation soit confié, dès le début, à l'animateur qui encadrera ensuite le fonctionnement des jardins et qui peut ainsi instituer son autorité dès les premières rencontres. Nous

traiterons plus loin en détail des profils qui conviennent à cette fonction d'animation de jardins.

Commencer par des contacts individualisés : la « palabre »

La première tâche de l'animateur est de favoriser l'expression des « besoins », d'accompagner la formulation d'une « demande » collective et de la rendre crédible et légitime. Il devra donc d'un côté quantifier cette demande et, d'un autre côté, pour ne pas la figer, s'appuyer sur une dynamique de concertation.

Il vaut mieux éviter de commencer la phase de concertation par une réunion publique. Il faut d'abord procéder à des contacts personnels avec les habitants, sinon les gens effacés ne se manifesteront pas et seront exclus de fait. On commencera donc par déposer une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres du quartier, annonçant l'existence du projet de jardins et précisant que les résidents seront bientôt contactés. Ce courrier devra expliquer que la mairie envisage de créer des jardins et qu'elle souhaite d'abord recueillir l'avis des habitants. Il faut préciser que l'animateur est mandaté pour faire cette démarche et que si beaucoup d'habitants en expriment le désir, la mairie s'engage à créer des jardins. À la suite de quoi un travail de porte à porte doit être fait pour présenter verbalement le projet et demander aux habitants s'ils sont intéressés. Attention ! Il ne faut pas oublier qu'une notice d'information ne sera pas forcément lue par les gens auxquels elle s'adresse : certains ne savent pas lire ou bien comprennent le texte à l'envers, d'autres ne lisent jamais les prospectus, d'autres pensent ne pas être concernés...

La parole directe et individualisée reste donc irremplaçable. On touche, grâce au porte à porte, un public qui ne viendrait pas aux réunions. Bien entendu, il n'est pas possible de rencontrer réellement *tous* les habitants. En pratique, pour être certain de toucher les habitants qui ont des difficultés sociales, il est plus simple de faire les visites aux heures ouvrables. De cette manière on est sûr de rencontrer surtout les inactifs et ainsi de présélectionner de fait les candidats potentiels. Mais il faut aussi se réserver la possibilité de faire des visites en fin de journée pour contacter les actifs. Mais même ainsi une certaine proportion d'habitants ne sera pas touchée.

Il faut s'imposer de passer dans toutes les cages d'escalier et de sonner à toutes les portes. Aux Aubiers à Bordeaux, en deux passages, sur mille cent logements, cinq cents ont été visités, . Pour deux animateurs, il a fallu une semaine d'intervention. Ce n'est pas si terrible et le résultat en vaut la peine ! Sur ces cinq cents logements visités, il y a eu soixante réponses positives exprimant un intérêt ou un désir. Mais attention, sur ces soixante personnes seules trente-cinq sont venues ensuite à la première réunion : celles qui parlaient bien français. Les étrangers n'étaient pas venus, ni les Français qui ne savent pas bien s'exprimer en public. Il a donc fallu recontacter ceux qui avaient dit oui, mais n'étaient pas venus, ne serait-ce que pour les tenir informés (il est essentiel qu'un maximum de gens puisse être contacté et venir aux réunions, ce qui ne va pas de soi).

Exemple de prospectus préalable distribué par
l'association Les jardins d'aujourd'hui

Association
LES JARDINS D'AUJOURD'HUI - GIRONDE

Objet : Jardins individuels dans le quartier Bacalan

Madame, Monsieur,

La mairie de Bordeaux a fait appel à notre association pour mettre en place des jardins familiaux dans votre quartier semblables à ceux de la cité des Aubiers.

Dans les 15 prochains jours, nous viendrons vous rencontrer pour vous parler de ces jardins.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Danielle GAUTRAUD

Franck DAVID

Association Les jardins d'aujourd'hui-Gironde
Siège social : 24, rue Louis Pasteur
33220 Ste-Foy-La-Grande
Tél. et fax : 05 57 46 04 37
siret : 404 904 393 000 42, APE 853 K

La palabre sur un quartier de Mérignac (Gironde)

À Mérignac, pour la mise en place de 50 jardins familiaux, le porte-à-porte s'est déroulé sur une semaine afin de visiter 270 logements. Sur ce quartier, 70 ménages se disaient intéressés lors de notre premier passage.

Le fait d'aller voir les gens chez eux a permis de tisser une première relation mais également de recueillir des envies, des désirs que l'on peut traduire en besoins.

Dans ce quartier, la plupart des gens étaient agréablement surpris que l'on frappe à leur porte afin de leur proposer des jardins. Il faut dire que les visites de personnes étrangères à leur environnement se résument souvent à celles des préposés EDF ou de l'agence de l'eau quand ce ne sont pas celles des huissiers.

Cette démarche permet de connaître l'ambiance des cités car, lorsque quelques langues se délient, des choses négatives ressortent telles que les vols ou les dégradations au sein du quartier, mais aussi des éléments positifs comme les solidarités existantes entre résidents. Ainsi, nous avons pu remarquer dès le départ de l'action et malgré une image de quartier difficile, qu'une ambiance plutôt agréable se dégageait. Il suffit de peu pour s'en rendre compte, par exemple, on se dit « bonjour » dans les cages d'escalier. Les individus qui ouvraient leur porte étaient réceptifs à l'information que l'on donnait même s'ils n'étaient pas demandeurs. Souvent on a entendu des phrases telles que : « des jardins pour nous, pour faire pousser les légumes de chez nous ? », de gens tout étonnés, ou alors une mère de famille inactive évoquant ses racines agricoles nous disant : « mes parents vivaient à la campagne et on avait toujours quelque chose à faire ! ». Et puis, il y a toujours ces moments privilégiés du café ou du thé offert par quelques résidents.

Dans ce quartier multiculturel, nous avons remarqué que le jardinage était chose courante pour les habitants demeurant en habitat individuel. Quand les locataires des logements collectifs exprimaient leur peur à l'égard des voleurs ou des vandales, nous leur faisons remarquer que les jardins existants semblaient être bien respectés. Ce sont toujours ces petits détails qui rassurent.

Attention : les besoins sont longs à se manifester.

En effet, au cours de ce premier contact personnalisé, les réactions peuvent être déconcertantes, par exemple à Ste-Eulalie près de Bordeaux, les gens disaient d'abord « ça ne nous intéresse pas, on veut déménager de ce quartier ». Au Grand-Parc, les Asiatiques disaient : « on a déjà un jardin ». D'autres disent : « je suis trop vieux ». Dans tous les cas, il faut être concret : parler de jardinage, de nourriture, de chaise longue dans un jardin, etc., en précisant que le projet n'est pas encore défini et que les modalités d'utilisation des jardins se discuteront en réunion.

La concertation collective

Il est important que la première réunion d'information ait lieu dans les quinze jours qui suivent les visites au porte-à-porte. En effet, pour beaucoup de gens en difficulté sociale, le long terme n'a souvent aucun sens : ils se démobiliseront très vite. L'animateur, grâce aux palabres effectuées, aura déjà recueilli des informations sur les préoccupations des gens intéressés : il sera donc bien préparé à rencontrer l'assemblée. Aux Aubiers, les réunions ont commencé à vingt-

cinq personnes et, vers la fin, il y en avait une quarantaine avec un renouvellement car les étrangers étaient plus présents à la fin qu'au début.

De quoi parle-t-on en réunion ? Il faut procéder par étapes :

Premièrement, il faut donner des informations sur le projet, son origine, et insister sur la volonté de la mairie. Ici, il est important de citer nommément les élus qui soutiennent le projet, les différents partenaires. Il faut enfin expliquer aux habitants le cadre et le déroulement de la procédure de concertation.

Deuxièmement, il faut définir les usages des jardins. Il est important de répondre aux interrogations des habitants sur le sérieux de la volonté municipale et sur les craintes qui leur viennent tout de suite à l'esprit. « Des jardins ? Mais ça va faire zone ! Et puis ils sont vandalisés ! Et qui va payer ? » Il faut donc exposer les contraintes qui seront imposées par les institutions.

Troisièmement, il faut définir ce que sera l'équipement, la manière dont il sera aménagé, le nombre de parcelles, l'accès à l'eau, etc.

Quatrièmement, il faudra définir le fonctionnement du jardin : les règles à respecter, les procédures d'attribution, etc.

Cinquièmement, il faut définir le statut et le rôle du collectif des jardiniers, de ses relations avec les institutions, le rôle de l'animateur.

La question de l'apparence paysagère

L'aspect esthétique reste un souci assez généralement partagé par les jardiniers souvent soucieux de l'image sociale de leur quartier. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'éviter d'installer au pied des immeubles des cabanes en tôle rouillée. Ce problème est vite relié à celui des activités qui peuvent être tolérées sur le jardin : il est entendu qu'un jardin n'est pas un atelier de mécanique. Ce débat permet d'introduire la question du nécessaire règlement intérieur. Une proposition de règlement est généralement présentée pour être ensuite discutée : au départ, il s'agit bien souvent de règles strictes (cela rassure) assouplies par la suite sur proposition des jardiniers. Il faut consacrer en général deux réunions à cette simple question.

Pour discuter de l'aspect des jardins et de leur intégration au quartier, l'intervention d'un paysagiste peut être utile. Il devra être à même de reconnaître l'intérêt des pratiques populaires et être capable de rassurer les élus qui tiennent d'abord à ce que les jardins fassent « propre ». La discussion doit être très concrète pour aborder la question du « beau » et des différentes manières d'éprouver le beau. Il faut parler fleur, plaisir du regard et pas seulement travail productif. La prise en compte de la pluridimensionnalité de l'usage du jardin est gage de leur appropriation par les habitants et de la création de liens sociaux diversifiés.

La question de la sécurité et du vandalisme

Dans un quartier où il y a un déficit de lien social, les gens ont souvent peur du voisin. L'autre que l'on ne connaît pas est vécu comme un agresseur potentiel. Il faut donc rassurer les candidats jardiniers. Bien entendu, on ne peut garantir une protection totale : cela doit être clairement énoncé et il faut expliquer que ce n'est pas en investissant en clôtures importantes que l'on résoudra le problème (nous reviendrons plus loin sur ce point dans les remarques sur l'étude d'aménagement).

Il faut pousser les jardiniers à accepter un pari sur leur responsabilité collective à l'égard du jardin des autres, d'autant que les clôtures réellement dissuasives ont un coût totalement disproportionné par rapport à la valeur de la production ou des vols éventuels. L'expérience montre d'ailleurs que dès que les jardins et les jardiniers sont exposés aux regards des habitants de la cité, le vandalisme y est très rare. En effet, un jardin dans lequel on a vu travailler son

voisin n'est plus un équipement anonyme. Il prend valeur aux yeux d'autrui : il devient objet de respect.⁷ Le jardin contribue non seulement à changer le rapport du titulaire à l'espace de la cité, mais aussi le rapport des autres résidents à leur habitat : l'espace dans lequel ils évoluent prend un sens nouveau du fait qu'on y voit des gens produire et y prendre du plaisir.

Des jardins à la vue de tous

Les jardins lorsqu'ils sont visibles par tous sont un élément de fierté et de sécurisation du quartier. Ainsi, dans une banlieue bordelaise, des porteurs de projet ont choisi, par souci de protection de l'équipement, d'installer les jardins à proximité des bâtiments, mais cachés derrière un petit bois. L'accès passe par un petit chemin loin du regard du passant. Les parcelles sont entourées d'un haut grillage (plus de deux mètres) pour les protéger de toute intrusion intempestive. Mais une telle protection a suscité la curiosité de quelques malveillants. «Y aurait-il quelques objets de valeur à récupérer ?» La première année, la clôture a été sectionnée une dizaine de fois. Réparer une telle clôture coûte cher ! Sans compter le traumatisme des jardiniers et le mécontentement des services techniques de la mairie chargés de faire les réparations nécessaires... Avec le temps, les voleurs à la petite semaine se sont finalement désintéressés, après avoir constaté que les seuls objets contenus dans les cabanons étaient des binettes ou des chaises de jardin sans grande valeur.

Par contre, aux Aubiers, un autre quartier de Bordeaux, les jardins sont à la vue de tous. Un ancien chemin spontané a été intégré à l'aménagement. Ce passage est utilisé depuis toujours par l'ensemble des habitants pour arriver à un arrêt de bus, ce qui permet de gagner une bonne demi-heure pour accéder au centre ville par rapport à l'arrêt officiel. Aujourd'hui, ce cheminement garde toujours son usage, mais sert aussi de lieu de rencontre entre simples résidents et jardiniers. Les conversations par-dessus la clôture sont de l'ordre de la pluie et du beau temps, de la beauté des fleurs ou du simple bonjour, mais ces petites marques de civilité du quotidien détendent l'atmosphère. Le passage continu et continu des habitants sur ce chemin contribue à sécuriser les jardins.

7. Voir notre étude : Daniel Cérézuelle : Jardins familiaux des Aubiers. Bilan d'une expérience. Argo, Jardins d'Aujourd'hui, ministère de l'Environnement, 1997.

La question des coûts

On annonce que, pour obtenir un jardin, il faut être membre d'une association à laquelle il faudra cotiser⁸, qu'il faudra également payer l'eau, les semences, les engrais. Il doit être entendu que si la collectivité prend en charge le coût de la création et de l'équipement des jardins, alors les coûts de fonctionnement ne doivent pas lui incomber. La question du coût et de son atténuation peut être l'occasion de proposer aux jardiniers la réalisation collective de certains travaux d'équipement et d'aménagement afin qu'ils s'approprient le site et que du lien social s'établisse à travers la coopération. Ceci dit, il faut être réaliste car il est difficile de monter des actions collectives au début, les gens manquent souvent de compétences. On risque de passer beaucoup de temps à encadrer et à refaire le travail.

Le montage de l'abri de jardin

Lors de la discussion du projet et des aménagements des jardins familiaux dans un quartier de Mérignac, la volonté d'appropriation des habitants s'est révélée forte. Dès le départ, nous avons fait en sorte de réfléchir sur les moyens à mettre en place afin de donner aux futurs jardiniers l'occasion d'être acteurs des travaux d'aménagement. Cela n'a pas été sans longues discussions ; avec les services techniques de la ville, avec l'entreprise pressentie pour l'encadrement, et avec les habitants. Pour ce qui est du coût, le calage avec l'entreprise qui devait fournir et installer les cabanes a démontré que cette méthode ne pouvait guère faire baisser le prix initial. Il s'agissait pourtant d'une entreprise d'insertion avec une compétence d'encadrement, mais l'organisation d'un chantier avec des habitants demande du temps et rend plus complexe le travail de l'entreprise chargée du suivi des travaux.

Néanmoins, il est important que les futurs jardiniers soient impliqués à certains travaux dès le départ, afin que puisse naître une dynamique collective. D'ailleurs, lors des réunions avec les habitants, il était difficile de contenir leurs envies de participer à tout, comme par nécessité d'échange. Pour cela et afin de garder l'esprit participatif, l'entreprise a proposé de monter l'ossature des abris, de fournir les cloisons en panneaux afin que les jardiniers n'aient plus qu'à clouer et surtout à voir s'ériger leur « petit chez soi ». Si on a choisi de proposer aux habitants de participer à la construction de la cabane, c'est qu'elle représente un élément valorisant du jardin, un repère dans la parcelle. Des travaux tels que le rebouchage des tranchées d'adduction d'eau n'ont bien entendu pas la même force symbolique.

8. Il est important que les jardiniers sachent qu'ils auront à participer à un collectif et que l'usage des jardins n'est pas un cadeau et qu'il y a des coûts. Pour ce qui est de la gestion de l'équipement et de la régulation de la vie collective, le modèle des associations de jardinage populaire est souvent inadapté. Nous reviendrons sur ce point très important à propos du fonctionnement des jardins et du rôle de l'animateur.

La question du petit élevage

C'est un point délicat à régler. Rappelons d'abord qu'aucune loi n'interdit en France le petit élevage en milieu urbain et l'association des Jardiniers de France mentionne dans ses statuts l'encouragement du jardinage et du petit élevage. Mais les « institutionnels » (élus, services techniques, responsables d'association) sont dominés par une sorte de phobie qui les rend hostiles à tout élevage d'animaux dans les groupes de jardins. Ceci dit, d'un point de vue agronomique, la complémentarité maraîchage/petit élevage permet la meilleure valorisation d'un jardin, facilite le recyclage des végétaux non consommables par l'homme, et la production de fumier pour améliorer la terre.

Si la présence de poules n'est pas toujours judicieuse, l'élevage de quelques lapins reste tout à fait adapté et ne pose pas de problèmes sanitaires. Il est tout à fait encouragé par la Fédération des Jardiniers de France. Mieux vaut cependant ne pas heurter la culture des institutionnels et surtout ne pas en faire une affaire de principe qui déboucherait vite sur un conflit nuisible à tous. Il vaut donc mieux ne pas interdire le petit élevage sans pour autant l'autoriser ouvertement. Il suffit que le règlement intérieur ne l'évoque pas. Lorsque le problème est souligné par des jardiniers, on peut les encourager verbalement à élever des lapins tout en leur expliquant pourquoi il n'est pas possible de leur donner une autorisation formelle.

Plaidoyer pour nos amis les lapins

Trop souvent les petits élevages domestiques sont interdits unilatéralement par les règlements intérieurs des jardins ouvriers. Les arguments employés : laideur, manque d'hygiène, nuisances olfactives, voire sonores. Naturellement, on imagine mal l'élevage de moutons ou de chèvres dans un jardin, pour une simple raison de surface. Les corridas en cas d'échappée de leur enclos risquent d'être burlesques. Je peux également comprendre l'interdiction faite aux poules de s'introduire dans les jardins. Elles sont essentiellement granivores, ce qu'un potager n'est pas censé produire et leur élevage dans des micro basses-cours est rapidement sale et malodorant. De plus, nous avons régulièrement l'occasion de lire dans la rubrique des faits divers les conflits de voisinage provoqués par les chants de coq au petit matin. Mais nos amis les lapins ne sont pas de la même veine. Installés douillettement sur la paille de leurs clapiers, ils ne défigurent ni le paysage, ni les parfums champêtres. Leur appétit et leurs dents légendaires font office de broyeur des fanes de haricots et de betteraves, si bénéfiques à un bon compostage. Chaque semaine, lors du nettoyage des clapiers, un petit tas de fumier se constitue sur place. (...) Les lapins se nourrissent des déchets du jardin et de pain sec que vos voisins se feront une joie de vous offrir si vous savez les inviter à partager un civet. Dans l'assiette qu'est-ce qui accompagne le mieux vos carottes nouvelles, si ce n'est un bon sauté de lapin ? Amis écologistes, ce qui persuadera le jardinier traditionnel de pratiquer les techniques de jardinage " biologique " ce sont des conseils de plaisirs épicuriens plutôt que des discours moralisateurs sur la notion de responsabilité à l'environnement. Associez-vous à ma voix pour promouvoir l'élevage du lapin au sein des jardins ouvriers, nos papilles gustatives et la pollution des rivières ne s'en porteront que mieux !

Extrait de E. Prédine : *Jardins ouvriers, l'art et la manière*, Éd. Flammarion, Paris, 1998.

Le rôle mobilisateur de la concertation :

Cette phase — assez longue certes — de préparation par la concertation, peut paraître lourde et coûteuse, mais elle est une des conditions de la réussite sociale du projet. Il serait erroné de vouloir en faire l'économie. En effet, toutes ces rencontres et ces discussions permettent de replacer les habitants marginalisés face à la nécessité de la loi. Cette problématique de la loi, ils vont en effet la rencontrer par rapport au paysage urbain et à l'espace public, par rapport à l'exigence de respect de l'environnement par les pratiques jardinières, par rapport au respect d'autrui et de son travail et enfin par rapport à la sécurité des biens. Notons que sur ce dernier point, les échanges permettent en général de dépassionner le débat et d'apaiser les tensions locales à partir d'enjeux concrets accessibles à tous.

Du même coup, se crée un groupe. Des habitants jusqu'alors silencieux et passifs retrouvent la parole, peuvent répondre à ce qui leur est dit sur leur cadre et leur mode de vie. Ces rencontres permettent donc de casser le face à face entre habitants et institutions gestionnaires : une capacité de dialogue se rétablit et favorise la formulation par les habitants de propositions construites et raisonnables.

Les habitants développent aussi la capacité à se projeter dans le temps. Ils apprennent (par exemple) à attendre une réponse en fonction des délais propres au mode de vie publique. Ils accèdent enfin à la vie associative. Les discussions autour d'un projet de jardin constituent un bon vecteur d'apprentissage de la citoyenneté car le jardin a une valeur positive pour tout le monde. Ainsi vont se transformer aussi bien l'attitude des habitants à l'égard des jardiniers (effet de requalification de chômeurs, de femmes isolées, etc.), que l'attitude des élus à l'égard des habitants. Le jardin est un symbole positif autour duquel le dialogue et le lien social peuvent se renouer dans des quartiers en crise.

En général, à l'issue de ce travail de concertation, il est possible de mobiliser un réseau d'habitants, de consolider les échanges et la convivialité. Souvent le groupe de jardiniers se met à exister bien avant l'inauguration officielle des jardins !

2. L'étude d'aménagement

L'objet de l'étude d'aménagement a pour but de préciser les caractéristiques techniques des jardins à créer. Cette étude permet de définir le coût et d'établir un devis. En effet pour créer un groupe de jardins, il faut de la terre cultivable, de l'eau, un abri de jardin par parcelle et une clôture périmétrique. Tout ceci a un coût qui, nécessairement, pèse sur la décision de création et sur le fonctionnement ultérieur des jardins. Il est donc important de ne pas bâcler l'étude technique et financière et de clarifier dès le départ tous les investissements nécessaires quitte à réduire ensuite les coûts en s'appuyant sur le partenariat et les ressources locales.

Cette étude doit être réalisée par le porteur de projet en commun avec le service technique de la ville et éventuellement avec un architecte-paysagiste. En tout état de cause, c'est le porteur

de projet qui doit être responsable du plan comme il doit l'être aussi de la concertation avec les habitants.

Si on veut que le jardin soit facteur d'ouverture et d'intégration sociale, il est indispensable qu'il y ait implication des institutions et en particulier de la commune pour ce qui concerne le foncier. L'expérience montre qu'il y a toujours des terrains disponibles, même en ville. Lorsque la mairie ne pense pas que du foncier soit disponible, le porteur du projet peut se renseigner auprès du cadastre et s'efforcer de repérer deux ou trois parcelles appartenant à la collectivité publique.

Il faut cependant faire attention à trois critères importants :

1. Il vaut mieux que les jardins soient exposés aux regards du voisinage.
2. Il vaut mieux que le sol soit convenable pour la culture.
3. Il vaut mieux qu'ils soient faciles d'accès.

L' emplacement

Lorsqu'il s'agit de jardins familiaux dont l'implantation vise à recréer du lien social dans un quartier, la proximité est un enjeu essentiel : le jardin doit être accessible facilement pour celui qui souhaite y passer ne serait-ce qu'un quart d'heure. L'idéal reste l'intégration au quartier. Un trajet de dix à quinze minutes à pied détermine la distance maximale pour un équipement de proximité.

De plus, la mise à l'écart du groupe de jardin peut avoir un effet négatif : l'expérience montre que plus il est offert aux regards, moins il y a de vandalisme et de nuisances esthétiques. Cette visibilité n'est pas toujours facile à réaliser, mais il faut la rechercher autant que faire se peut.

Dans une logique de développement social urbain, l'approche en terme de quartier est très importante. Ce qui n'empêche nullement de développer et de diversifier une offre de jardins à l'échelle de l'agglomération. D'autant plus que certains publics préfèrent obtenir un jardin à distance de leur logement.

Le sol et sa qualité

Le jardinier a besoin de « terre végétale ». On ne cultive pas sur du sable pur, sur des gravats ou sur du remblai ! Le sol existant convient parfois, mais bien souvent il faut prévoir un apport de vraie terre, avec une proportion correcte d'argile, de limon et de sable, conforme à des critères granulométriques standard et un pH convenable (entre 6 et 7).

Précisons que la bonne terre coûte assez cher, et qu'il en faut au moins trente cinq centimètres d'épaisseur pour constituer un sol apte aux cultures. Même si le terrain proposé offre déjà dix ou quinze centimètres d'épaisseur d'humus, il faudra faire un effort complémentaire.

L'apport de terre est donc un enjeu crucial pour la création de jardin : un jardin est beau quand la terre est bonne. Dans bien des cas, il faudra défoncer, profiler le sol pour favoriser les écoulements d'eau puis apporter de l'humus, ensuite il sera possible d'entretenir la terre, voire de l'améliorer par le compostage.

Soulignons que cet apport de terre peut être un sujet de tensions avec les services techniques des villes. Ceux-ci abordent parfois la question du sol à partir d'une culture « paysagiste » et trouvent normal de produire du « massif urbain » en déversant un peu de terre végétale sur n'importe quel support.

La voirie, les cheminements

La question des accès et des possibilités de circulations internes et externes, doit être traitée en fonction de l'objectif de facilitation du lien social. Il faut éviter que l'aménagement favorise l'enkystement du groupe à l'écart du quartier. Il faut donc favoriser la circulation des non-jardiniers dans le groupe de jardins.

L'idéal serait que celui-ci devienne un lieu de conversations et de rencontres entre habitants du quartier. Plus on ouvre le jardin sur son environnement social, mieux c'est, alors que la tendance générale est souvent de fermer les jardins sur eux-mêmes. Si le jardin peut jouer un rôle d'espace vert de proximité voire de « parc potager », l'impact social est positif. Pour cela, il faut engager avec les services techniques une réflexion sur l'usage des espaces externes et essayer de casser l'opposition usage privé/usage public qui prévaut généralement. Il faut, en effet, que les jardins puissent remplir plusieurs fonctions et qu'ils soient en même temps un lieu de production, un lieu de communication et de valorisation de l'habitat et un lieu d'appropriation. Or, certains responsables des services espaces verts sont favorables au développement de jardins familiaux à condition de les traiter selon une logique d'espace public paysager. Ce choix impose aux jardiniers des contraintes et une normalisation des usages qui empêchent toute appropriation.

Il est souhaitable que les jardins deviennent un lieu de promenade. Il faut alors prévoir les circulations externes en fonction de ce critère. À l'intérieur du groupe, il faut éviter de grandes allées qui prennent trop de place. Il suffit que les voies d'accès principales en terre compactée permettent le croisement de deux brouettes, soit 1,20 m de large. À l'intérieur des parcelles, il faut interdire de fixer définitivement les cheminements en apportant des matériaux durs (ciment, dalles, briques, graviers, etc.). Ils compromettent en effet la flexibilité des usages, stérilisant une partie du sol de manière quasi définitive. Dans la mesure où l'on se situe dans une logique d'équipement de proximité, les accès automobiles et les parkings sont inutiles.

La clôture

Elle correspond surtout à une contrainte culturelle. Certains pays n'y ont guère recours (USA, Canada). En France, il existe aussi des groupes de jardins qui ne sont pas clôturés, en particulier dans certaines régions du Midi. Il faut cependant prendre la clôture pour ce qu'elle est : une « nécessité » symbolique qui rassure les jardiniers et qui, paradoxalement, peut faciliter la communication. En effet, il faut un clos pour le respect de l'intimité, pour que les jardiniers et leurs familles se sentent chez eux. Et c'est quand les gens se sentent chez eux qu'ils peuvent s'ouvrir aux autres : c'est en s'appuyant sur la clôture qu'on se cause ! La clôture ne doit donc pas être une « barrière ». Il est rigoureusement inutile de vouloir en installer une qui soit très élevée et réellement dissuasive : l'expérience montre que les clôtures n'ont jamais empêché les vols. Les jardins peu voire pas du tout protégés ne sont pas nécessairement les plus visités ou vandalisés. En réalité, ce qui protège les jardins et les récoltes, ce ne sont pas les clôtures mais leur intégration dans le voisinage et surtout la visibilité du travail qui s'y effectue. Une clôture périmétrique de 1,20 mètres de hauteur est tout à fait suffisante.

L'eau

Il n'y a pas de jardins potagers sans la possibilité d'arrosage. Dans bien des cas, il est préférable de disposer d'eau de qualité, c'est-à-dire potable. Il y a là une question de sécurité sanitaire : on trouve très souvent des enfants qui viennent sur les jardins. Ceci est vrai aussi pour les adultes : après un coup de bêche et une petite suée quoi de plus normal que de boire au robinet ? Or, l'eau des nappes phréatiques superficielles est rarement potable en milieu urbain. C'est une des raisons pour lesquelles il est préférable de raccorder le groupe de jardins au réseau ordinaire d'approvisionnement en eau de la ville. Une autre raison milite pour un raccordement : l'obligation d'avoir à payer l'eau dès qu'on est raccordé au réseau public a une valeur éducative. En effet, l'eau a un coût et il faut apprendre à gérer ses consommations et à ne pas la gaspiller. Cette obligation conduit souvent les bénéficiaires à développer progressivement une attitude plus responsable à l'égard de leurs consommations domestiques privées.

De plus, l'obligation de mesurer l'eau oblige à cultiver de manière intelligente. Il faut apprendre les techniques de binage selon le vieil adage : un binage égale deux arrosages. Il faut apprendre à arroser. Le problème de la gestion de l'eau est l'occasion de développer des savoir-faire techniques et domestiques.

Cependant il ne faut pas être rigide : le raccordement au réseau ne s'impose pas toujours, il est parfois possible de trouver d'autres solutions meilleur marché comme le pompage dans la nappe phréatique (puits) ou en rivière, le stockage en container et la distribution par simple gravité. La pose d'une pompe automatique n'est pas plus chère qu'un raccordement au réseau. Mais le coût n'est pas le seul critère de sélection d'un système d'irrigation. Il faut tenir compte, nous venons de le dire, de la santé, des préoccupations éducatives, etc. Mais rien n'est simple : d'un point de vue purement éducatif, l'obligation de pomper à la main l'eau d'arrosage implique, elle aussi, un effort régulier important et n'incite pas à gaspiller les ressources en eau, même si elles sont gratuites.

On retiendra donc que tout système a ses avantages et ses inconvénients qui doivent être pris en compte. Il faudra donc choisir en fonction du contexte local.

L'abri de jardin

C'est un des aspects délicats de l'implantation de jardins qui peut être source de tensions avec le voisinage. Cette question, toujours associée à l'image de bidonville et à l'autoconstruction mal maîtrisée de cabanes, a fait l'objet de débats à l'intérieur de l'association Les jardins d'aujourd'hui. Jusqu'à quel point l'autoconstruction peut-elle avoir sa place dans les jardins familiaux de développement social pour lesquels il faut chercher la proximité et la visibilité ?

En fin de compte, il est difficile d'énoncer une doctrine en la matière. D'un côté, la possibilité d'autoconstruction va dans le sens d'une appropriation et d'une capacité à prévoir et produire un espace de manière autonome, qui en soi sont positives et correspondent à un besoin légitime. Rappelons que le fait de vivre en cité d'habitat social impose au mode vie des habitants des contraintes. En effet, de par la morphologie de ces cités, les choix techniques qui les structurent, les règlements qu'on y impose, les habitants sont condamnés à avoir très peu de prise sur leur habitat. C'est pourquoi il s'y entretient une sorte de culture de la dépendance dont les effets deviennent très préoccupants lorsque la situation économique de la population se dégrade, d'où le besoin impérieux des jardiniers de se façonner un lieu « à soi » et à son image ! Mais ce besoin se heurte très vite à une certaine intolérance des gestionnaires et des élus qui ont la hantise du « bidonville vert ». Ils répriment alors les usages qui ne sont pas conformes à une esthétique basée sur la régularité, l'uniformité, la visibilité. De ce fait, et sous prétexte d'apprentissage de la « citoyenneté », les jardins sont souvent soumis à des rapports de domination culturelle certes bien intentionnés, mais qui conduisent à sacrifier leur potentiel socialisant

et autonomisant.

Dans certains cas, la construction d'une cabane et d'appentis fait glisser la fonction du jardin de « seconde salle de séjour » à celle de « résidence secondaire » où les jardiniers dorment l'été. Cet usage est d'ailleurs très courant en Europe du Nord, mais requiert des équipements sanitaires plus lourds.

Le risque est, par conséquent, la prolifération désordonnée et l'effacement de la fonction productrice du jardin : il arrive que la moitié de la parcelle soit couverte de constructions hétéroclites. Celles-ci ont un côté sympathique mais elles peuvent poser des problèmes d'hygiène et surtout favoriser la constitution d'une image socialement dévalorisante des jardiniers.

On peut mieux accepter l'autoconstruction lorsque les jardins ne sont pas situés trop près des logements. Mais dans ce cas, il faut se soucier de l'acceptabilité paysagère. L'aménagement des jardins doit donc respecter le besoin d'intimité et d'initiative des jardiniers sans pour autant disqualifier l'espace collectif : il peut même contribuer à la qualité du paysage. Il est certain

« Un petit coin de terre bien à soi »

« Chaque jardin ouvrier est une œuvre originale créée à partir d'éléments communs à tous : un bout de terre, le plus souvent de forme rectangulaire, un petit abri, une treille, un châssis, une grosse part de cultures vivrières et souvent un coin bouquetier. Le tout est délimité par une clôture protectrice des intrus ou simple marque d'intimité. Ce descriptif pourrait correspondre à la plupart des potagers privés. La grande marque d'identité des jardins ouvriers est le rassemblement dans un lieu unique de plusieurs unités de jardin. Ces regroupements de parcelles privées impliquent des espaces collectifs, allées desservant les jardins, massifs d'agrément parfois, espaces ludiques pour les enfants ou terrains de pétanque. Ces ensembles façonnent des paysages originaux faits de bouts de nature qui servent d'écrin à la ville. »

Extrait du livre *Jardins ouvriers, l'art et la manière*, Éric Prédine, Édition La Maison rustique, Flammarion.

que, dès que l'on met du végétal autour des clôtures et des cabanes et qu'on passe un coup de peinture sur les tôles, le caractère hétéroclite est très atténué, sans pour autant imposer un carcan uniforme.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que, parce qu'ils vivent dans des quartiers défavorisés, les jardiniers eux-mêmes expriment un souci d'éviter l'apparence « zone », « bidonville », souvent associée aux jardins.

Signalons qu'un séminaire interassociatif « Jardins familiaux, appropriation et intégration paysagère » a été organisé en 1999. Ce séminaire a pour objectif de réfléchir sur les compromis entre le « bidonville vert » ou le « HLM couché ». Il a pour but de dégager les démarches d'aménagement favorisant le potentiel socialisant des jardins familiaux tout en produisant des paysages acceptables pour tous. En attendant la publication des résultats de ce séminaire, nous proposons ici quelques repères pour l'installation des abris de jardin :

- des formes simples favorisant l'intégration,
- solidité et entretien facile,

– accès à la lumière du jour (possibilité de stockage de plantes gélives).

L'abri de jardin pour un meilleur usage

L'usage d'un abri de jardin est indispensable. Certes, il arrive que des contraintes d'urbanisme (zone inondable, site historique entraînant des règles paysagères contraignantes...) imposent l'interdiction des cabanes. Toutefois, même dans ces circonstances, on trouve des quasi-cabanons à travers les treilles ou les coffres demi enterrés. Le premier usage est la protection des outils du jardinier. On y range ses râteaux et ses arrosoirs. Le cabanon est aussi un lieu d'intimité où l'on prend le frais ; la sieste réparatrice après l'effort intense du bêchage n'y est pas rare. Le jardinier apprécie d'écosser ses petits pois à l'ombre tout en dégustant une anisette ou un thé à la menthe.

Lors d'une des concertations avec les habitants du quartier Beaudésert de Mérignac, tous ces usages de la cabane ont été recensés. L'architecte paysagiste Thierry Huau les a traduits en proposant des abris comprenant un coffre où l'on puisse ranger les outils horizontalement. Une fois fermé ce dernier fait usage de banquette ou de banc. Une treille est prévue en prolongement de l'abri. La surface est petite, mais suffisante pour installer une table. La cabane est de forme simple (toiture à une pente) et constituée de matériaux rustiques : piquets en châtaignier et planches de coffrage. La planche de coffrage est peu onéreuse, se remplace facilement par le jardinier et sa durée de vie est longue. En terme de qualité/prix, elle concurrence sérieusement les bois traités à cœur ou les agglomérats. La simplicité des formes et des matériaux favorise l'intégration du site dans le paysage. Les cabanes s'effacent devant la luxuriance des végétaux. Trop souvent les abris classiques vernis vieillissent mal et leur brillance exagérée détourne le regard de la splendeur des cultures.

L'intégration paysagère : un enjeu important

Considérant qu'il ne faut pas se soucier seulement de l'aspect fonctionnel du jardin (qualité du sol, drainage, etc.), certains architectes sont charmés par les pratiques spontanées et proposent des aménagements délibérément « pittoresques » qui dévalorisent les jardiniers à leurs propres yeux et les inquiètent quant à l'image que ces aménagements vont donner d'eux-mêmes. En somme, ils mettent plus volontiers en avant leur propre interprétation créative que celle des jardiniers.

Une réflexion sur la qualité esthétique de l'aménagement des jardins, est possible et importante, mais il faut éviter d'imposer des modèles à ceux qui devront vivre au quotidien dans les jardins. Par ailleurs, la collaboration avec les responsables municipaux des services techniques ou des espaces verts, se révèle aussi difficile dans la pratique. Ce sont souvent eux qui « font » la gestion des espaces autour des cités. Il faut donc les amener à partager cette mission de gestion de la qualité de l'espace public. L'expérience montre qu'ils sont souvent flattés de participer à la réflexion préalable pour mettre en place un projet expérimental. Ils se montrent alors très soucieux de la qualité. Malheureusement lorsque vient le moment de passer à l'aménagement, ils font au plus vite. Ils sont trop souvent débordés et ils n'ont pas le temps de coordonner leurs interventions et leur prestations. Ils reproduisent alors, faute de temps, les modèles techniques les plus banals et les résultats sont peu brillants.

Pour remédier à cette tendance, il faut essayer de motiver les services techniques municipaux le plus en amont possible de la réflexion. Malheureusement, certains responsables et des personnels de ces services n'ont pas intégré dans leur culture professionnelle la préoccupation paysagère. Ils sont souvent amenés à produire des espaces verts à l'entretien mécaniquement facile. Il y a là bien souvent un obstacle culturel difficile à surmonter.

Heureusement, ces modèles rigides tendent à s'estomper. De nouvelles écoles d'agents territoriaux apparaissent, plus ouvertes à la pluridimensionnalité des équipements. Le contexte n'est pas complètement défavorable pour repenser avec les acteurs locaux la problématique privé/public. En particulier, il faut rechercher des aménagements (haies, écrans) des végétaux (arbres, rosiers grimpants, chèvrefeuille, etc.) produisant à la fois un minimum d'intimité pour le jardinier et une qualité esthétique pour les riverains et promeneurs. L'idée de donner un rôle de parc urbain à un groupe de jardins fait actuellement l'objet d'expériences intéressantes.

L'analyse et la préparation des sols

Il est important de prévoir une analyse pédologique pour définir les amendements et les

L'articulation entre les services techniques, le paysagiste et les habitants

À Mérignac, un travail fructueux sur les aménagements, a été effectué grâce à une bonne concertation entre les services techniques de la ville, l'architecte paysagiste et les habitants du quartier. En premier lieu, un travail de réflexion a été fait par les services techniques débouchant sur une esquisse de l'ensemble des jardins. Ensuite, en concertation avec les habitants, un architecte-paysagiste accompagné de l'association Les jardins d'aujourd'hui et soutenu par les services techniques a défini plus en détail la configuration ainsi que les aménagements. Ce projet a concilié les besoins et les usages des habitants avec le coût prévu de l'équipement. La concertation a permis de concevoir des clôtures rustiques en châtaignier tressé, des cabanes aisément réparables, des cheminements stabilisés et engazonnés, des

végétaux utiles pour le jardinage (tels que les noisetiers pour confectionner les tuteurs), ou des zones collectives où les enfants peuvent jouer.

Cette démarche de concertation était nécessaire pour que l'aménagement et le paysage des jardins reflètent le paysage humain, les pratiques et les désirs des habitants du quartier. C'est la condition d'une véritable appropriation des jardins par les usagers et de leur respect par les habitants.

apports à effectuer. Dans certains cas, il est indispensable de procéder à un profilage (création d'écoulements et de reliefs) puis à une préparation (passage du gyrobroyeur, défonçage, labour) et enfin d'apporter les amendements. L'analyse physico-chimique est à faire systématiquement. Il est important d'enquêter sur l'histoire du terrain. S'il y a présomption de pollutions antérieures, et afin de diminuer tout risque, il faut mettre une couche d'argile puis procéder à un apport de terre végétale. En pratique depuis qu'elle intervient, l'association Les jardins d'aujourd'hui n'a jamais été confrontée à des situations de pollutions graves par métaux lourds ou par hydrocarbures. Mais il faut rester vigilant.

L'évaluation des coûts

Très rapidement la question des coûts est posée par les élus locaux : il faut que le porteur du projet soit en mesure de leur proposer un ordre de grandeur quant au poids financier de l'opération.

Attention : trop souvent la définition du projet reste technique. Elle ne s'appuie sur aucune concertation avec les habitants et ne permet donc pas l'émergence d'un projet de développement social local. Au plan social, la démarche propose aux acteurs locaux et aux habitants un équipement standard qu'ils n'ont pas contribué à définir. Les porteurs de projet locaux se sentent souvent dépossédés du projet. Par ailleurs, cette manière de procéder conduit souvent à augmenter les coûts, ce qui décourage les collectivités locales à développer une politique de jardinage familial⁹.

Il faut diviser la surface totale par deux cents mètres carrés, cela donne en gros le nombre de parcelles à équiper. Il faut alors prévoir un équipement minimum :

1. Installer une clôture périmétrique de un mètre vingt de hauteur.
2. Créer un réseau d'irrigation.
3. Mettre en place un réseau de cheminement.
4. Implanter des abris de jardin.
5. Réserver un emplacement à usage collectif pour le stockage de déchets, de fumier et pour le compostage.
6. Réserver un emplacement à usage collectif (avec barbecue, table, etc.) pour la vie conviviale.
7. Prévoir un aménagement ornemental (rosiers, arbres pergolas...).

Le service technique de la municipalité est tout à fait capable d'évaluer le coût de toutes ces prestations en faisant intervenir les entreprises locales. Bien sûr, il peut y avoir d'importantes variations. Il faut en outre ajouter à ce coût celui de la concertation avec les habitants, indis-

9. On trouvera des informations utiles dans le rapport « Des jardins familiaux dans nos villes », Fondation de France, Paris, 1998.

pensable pour donner sa cohérence sociale au projet.

Atténuer les coûts

Un coût moyen de 20 000 F (en 1999) pour une parcelle de jardin, demeure modeste en comparaison des équipements sociaux ordinaires. Même les services techniques reconnaissent que, par rapport au coût d'aménagement des espaces verts classiques, les jardins ne reviennent pas très chers. Toutefois il y a toujours un moment où les élus oublient qu'une parcelle ne revient qu'à 20 000 F. Ils ne voient plus que $20\,000\text{ F} \times 30 = 600\,000\text{ F}$ pour créer un groupe !

Il faut donc être sûr qu'il n'y aura pas remise en cause par les responsables locaux avant d'entamer la phase de concertation avec les habitants. Un accord de principe sur l'engagement financier doit par conséquent être obtenu.

L'expérience montre que les mairies peuvent économiser beaucoup sans diminuer la qualité du projet grâce à la concertation et à la mobilisation des acteurs locaux. Ceci est un point très important à souligner. Voici quelques exemples d'économies :

Dédramatisons le coût de l'équipement !

Lorsqu'on procède à l'estimation budgétaire de la création de jardins familiaux, les élus objectent souvent qu'un coût de 20 000 F environ pour une parcelle est cher, surtout si l'on prévoit d'en créer un nombre conséquent. Chers, des jardins ? Pour relativiser ce sentiment, comparons avec le coût de l'aménagement d'un espace vert public tout à fait ordinaire. Pour un simple engazonnement et quelques plantations avec arrosage automatique intégré, le coût de l'investissement est le même que pour la création de jardins familiaux. De plus, en termes de coût de fonctionnement, l'avantage est aux jardins. En effet, pour un espace vert municipal ordinaire, il faut un entretien régulier, aux frais de la collectivité, alors que, dans les cas des jardins familiaux, les jardiniers entretiennent eux-mêmes. Sur la durée, l'espace vert à jardiner revient moins cher que l'espace vert public. Les élus en sont rarement conscients.

– en regroupant par quatre les abris de jardin (poste le plus onéreux), on économise environ 20 % ;

– certains travaux peuvent être effectués par les services techniques de la ville et non par une entreprise extérieure ; la ville se contentant d'acheter les matériaux ;

– il est possible de mettre en concurrence les entreprises locales.

Mieux vaut que ce soit le service technique municipal qui lance un appel d'offres. Les prix seront moins élevés que si c'est le centre médico-social qui s'en charge.

– il est possible de mobiliser les ressources et les capacités des jardiniers même s'ils sont économiquement très faibles. On observe souvent que les jardiniers sont toujours prêts à payer une cotisation de 300 F par an pour accéder à un jardin, tout en devenant adhérents de l'association qui les gère. Dans cette logique, la moitié (150 F) pourra être affectée aux frais de fonctionnement : assurance, entretien, location du compteur général d'eau et les frais divers (dans ce cas les jardiniers payent leur eau). L'autre moitié (150 F) peut être attribuée à l'amortissement des investissements ;

– il est aussi possible d'obtenir l'exonération de la taxe d'assainissement. Dans certains cas la compagnie gestionnaire a consenti la pose gratuite du compteur et il est arrivé que la fondation

sociale de cette dernière prenne en charge la pose du réseau d'irrigation ;

– si la municipalité est engagée dans un contrat de ville, des lignes budgétaires permettent de financer la concertation (1/4 animateur x 6 mois) et une bonne partie des travaux d'équipement. De même, des aides financières peuvent être obtenues auprès de divers organismes publics et privés.

Quelques remarques pour conclure ces réflexions sur les coûts. Il ne faut surtout pas bâcler l'étude d'aménagement et bien clarifier tous les investissements nécessaires pour ensuite réduire les coûts, en s'appuyant sur les ressources locales grâce à un travail de concertation. Certes, la collaboration au niveau local entre acteurs du social et acteurs du technique n'est ni facile ni spontanée. Le porteur de projet devra faciliter la compréhension mutuelle des acteurs et favoriser des économies ultérieures par une mobilisation des ressources locales. La constitution d'un bon groupe d'appui technique peut faire économiser jusqu'à 80 % des investissements immatériels grâce à un recours aux services techniques pour le montage du projet, à la mise à disposition d'un animateur chargé de la concertation par la mission locale, la régie de quartier, le centre social, etc.

Dans tous les cas, cette mobilisation du partenariat local permet non seulement de faire des économies mais surtout de mieux intégrer le projet dans la politique urbaine et de favoriser son utilité sociale.

C. Le fonctionnement des jardins

1. L'attribution des parcelles

L'attribution des parcelles est une question très délicate compte tenu de la pénurie d'équipement : la demande potentielle, on l'a vu, excède largement l'offre et il faut gérer cette pénurie avec tous les risques d'injustice que cela implique.

Il n'est pas rare de voir des associations de jardinage populaire tirer prétexte de la rareté des jardins pour procéder à une discrimination sociale et ethnique des candidats jardiniers, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Depuis le premier avril 1986, [...], l'association Les jardins d'aujourd'hui met en place des jardins pour tenter de répondre à la misère ambiante. Au départ, l'idée était simple : nourrir les estomacs des plus démunis avec une nourriture saine et méritée, puisqu'ils l'auraient produite. Nous étions partagés entre la charité laïque et efficace des Restaurants du cœur et le nécessaire besoin de solidarité et de dignité que froisse le don pur et simple.

Nous étions persuadés que les pauvres qui habitaient les HLM souhaitaient tous une parcelle de terre pour nourrir leur famille. Remplis d'enthousiasme, nous sommes partis à la rencontre de ces habitants pour discuter de leurs envies de jardiner. Et ce fut notre première surprise : rares étaient les habitants de ces cités verticales qui voulaient jardiner pour faire des économies.

Que désiraient-ils alors ?

Leurs attentes étaient tout autres :

- Aurai-je le droit d'installer ma chaise longue ?
- Pourrai-je semer des fleurs ?
- Super, je pourrai pique-niquer, ça me fera prendre l'air !

Notre vocation de boy-scout nouvelle génération en a pris un sacré coup... En fait, les demandes de jardins étaient liées à des envies de qualité de vie, comme chez n'importe quel Français moyen. Quoi de plus logique après tout : le jardin n'est-il pas essentiellement un lieu de détente, de ressourcement, où l'on évacue le stress du préposé EDF qui vient couper l'électricité ou encore de l'huissier qui débarque. Ce stress-là vaut bien celui du cadre supérieur.

Par quoi ces besoins se traduisaient-ils ?

À les écouter, les demandes étaient bien plus complexes que l'on ne pouvait s'y attendre : certains revendiquaient une salle de séjour extérieure, pour y manger et s'y détendre. D'autres souhaitaient façonner un coin de nature bien à eux. Souvent le potager se met à ressembler à un morceau de campagne idéalisée, en provenance directe du terroir d'origine. Cela vous paraît déplacé ? Voyons, tous les jardiniers recherchent les goûts et les parfums de leur enfance. Autant de notions qui étaient loin de nos préoccupations alimentaires initiales. On retrouvait cependant ces objectifs, mais sous l'aspect d'une qualité gustative inattendue.

Extraits de la Gazette des Jardins, 16 novembre 1998.

La pénurie sert souvent de prétexte pour tenir à l'écart les plus démunis, stigmatisés comme « mauvais jardiniers », mais aussi certaines catégories d'étrangers : Maghrébins, Asiatiques, etc. Même dans le cadre d'opérations DSU, les procédures d'attribution conduisent souvent à des pratiques discriminatoires. Ici, on impose un quota maximum de 10 % d'étrangers, là, une municipalité réserve au nom du principe « d'égalité des communautés » la moitié des jardins aux Français « de souche » et répartit l'autre moitié entre Maghrébins, Turcs, Asiatiques, Africains comme s'ils ne formaient qu'une seule communauté ! Rappelons qu'il s'agit de jardins « familiaux » et, de fait, nous avons vu que les enfants et les jeunes en sont aussi les bénéficiaires. Pourtant, la mise en œuvre de cette politique familiale est souvent conditionnée par le critère

de la nationalité des parents. On objectera le souci de ne pas créer de «ghetto ethnique». Or, nous avons visité des jardins où il y a jusqu'à 80 % de jardiniers d'origine étrangère (souvent diverses) et où cela se passe fort bien. En fait, la seule politique cohérente ce n'est pas de refouler certaines catégories de demandes, ce qui suscite des rivalités incompatibles avec l'objectif d'intégration sociale, c'est de créer suffisamment de jardins pour satisfaire tous les besoins. En attendant, comment faire pour gérer l'attribution sans injustice ni stigmatisation dans un contexte de rareté des jardins ?

À la Cité des Aubiers à Bordeaux, le nombre de parcelles pourrait facilement être augmenté d'une centaine si l'on tenait compte de deux demandes d'inscription moyennes par semaine. Dans ces conditions, il est inévitable de procéder à une sélection de fait, avec le risque de favoriser une stigmatisation des jardins comme équipement «pour les pauvres». Ceci dit, les risques de disqualification sociale des jardins tiennent moins au recrutement des jardiniers qu'au regard que les institutions posent sur ces jardins, à l'animation et aux communications qui s'établissent entre les jardiniers et leur environnement.

Ainsi à Bègles-Monmousseau, l'attribution a été faite en privilégiant systématiquement les plus défavorisés de la cité. Cela a très bien marché et on n'observe aucune logique de stigmatisation. Par contre, quel que soit le recrutement, si les institutions locales (élus, travailleurs sociaux, etc.) désignent les jardins comme un équipement pour les pauvres, alors les phénomènes de disqualification peuvent apparaître. C'est un des rôles de l'animateur que d'éviter cette dérive. Il doit promouvoir des formes valorisantes de communication du groupe des jardiniers avec leur environnement. Il invitera par exemple élus et travailleurs sociaux à rencontrer sur place les jardiniers. Ainsi, ils pourront voir ceux que l'on désignait comme des assistés assumer un rôle actif et productif. Le regard posé sur les jardiniers et leur famille peut alors se modifier. Un tel déplacement n'est pas naturel pour des professionnels et des élus habitués au cloisonnement des prises en charge. Cependant lorsqu'ils viennent sur place avec les jardiniers, ils en sont toujours très satisfaits.

Pour gérer au mieux l'attribution des parcelles, il convient de satisfaire deux conditions : d'abord bien articuler la démarche avec les travailleurs sociaux et ensuite, bien maîtriser la campagne d'information initiale auprès des habitants.

En ce qui concerne l'articulation de la démarche avec les travailleurs sociaux, l'expérience montre que le pire serait de ne pas se concerter avec eux. Les travailleurs sociaux sont en effet en contact permanent avec la population la plus défavorisée et connaissent les besoins à satisfaire prioritairement. Réciproquement il est important qu'ils en viennent à considérer les jardins comme un outil normal de travail social. Le mieux est de tenir compte des propositions des travailleurs sociaux tant qu'ils ne rejettent personne. La campagne d'information des habitants du quartier permet par ailleurs de cibler le public en fonction de la méthode adoptée.

Comme nous l'avons déjà signalé si l'on souhaite recruter une forte proportion d'inactifs, il faut organiser les visites pendant les heures ouvrables, quand les actifs sont au travail. Les visites effectuées le soir, aux heures des repas, permettent de contacter des personnes ayant un emploi. Compte tenu des quartiers dans lesquels on intervient, déjà ciblés du seul fait qu'ils font l'objet d'une procédure de développement social urbain, on est sûr de toucher un public en difficulté. Ainsi, aux Aubiers, alors qu'il n'y a pas eu de sélection au départ, sur trente-sept jardiniers, treize sont titulaires du RMI.

Bien entendu, il faut s'attendre à ce que les ménages les plus en difficulté ne se manifestent pas lors des réunions d'information. Au début, ce sont plutôt les «grandes gueules» qui se font entendre et les autres (étrangers, RMistes, parents isolés) restent bien souvent silencieux. Mais lorsque les jardins commencent à sortir de terre, alors ils se manifestent et se portent candidats. Afin d'éviter une déqualification sociale des jardins, il est essentiel d'annoncer d'emblée qu'il s'agit d'accepter que les titulaires ne soient pas tous RMistes ou représentants de familles nom-

breuses.

Si on dispose de quelques marges de manœuvre pour l'attribution des parcelles au moment de leur création, il est important que le renouvellement des jardiniers se fasse par la suite selon des règles transparentes, identiques pour tous. La définition de ces règles peut se faire d'ailleurs en concertation avec les jardiniers, ce qui débouche sur la constitution des listes d'attente ou des tirages au sort. De toute façon il n'y a pas d'urgence et ce n'est pas au porteur de projet mais aux élus d'assumer la pénurie de parcelles.

Par contre, il est parfois difficile de gérer les pressions des élus qui recommandent l'admission de telle ou telle personne. Dans ce cas nous nous bornons à inscrire ce candidat supplémentaire sur une liste d'attente.

2. L'encadrement des jardins familiaux de développement social

Compte tenu du public et des difficultés du quartier dans lequel on décide d'implanter des

Les attributions doivent être transparentes

Certains groupes de jardins familiaux posent des problèmes de gestion, et notamment dans l'attribution des parcelles. Par habitudes acquises, les attributions se font par cooptation entraînant de fait une injustice ressentie et souvent mal vécue. Lorsque le projet de jardin se met en place, la question de l'attribution est fondamentale et demande une réunion entière avec les habitants afin de bien établir des règles de sélections et de priorité d'autant plus importantes que la demande dépasse toujours l'offre. Pour les jardins familiaux de Mérignac, la ville avait au départ imposé un premier critère de sélection : l'obligation de résider dans la commune. Les habitants ont ensuite défini les autres critères au cours d'un débat passionnant. Un article du règlement intérieur résume leur position commune :

Article 1 :

« L'usufruit d'une parcelle de jardin est alloué par le comité d'attribution de l'association au représentant d'un ménage habitant la ville de Mérignac, après une demande d'inscription écrite et le paiement au préalable de la cotisation annuelle auprès des responsables des jardins. Il ne peut y avoir qu'une parcelle attribuée par foyer locatif. Les critères pour bénéficier d'une parcelle sont par ordre de priorité :

- être habitant de la ville de Mérignac,
- être résident du quartier Beaudésert,
- être résident des habitats collectifs de ce quartier,
- venir aux réunions de travail des jardins,
- en dernier recours et afin de départager ceux ou celles honorant tous ces critères, un tirage au sort sera effectué. »

Mais après avoir convenu de l'ordre de priorité, il faut également se donner les moyens de l'appliquer dans une parfaite transparence afin de ne léser personne. C'est pourquoi les habitants ont décidé la création d'un comité d'attribution, spécifiquement prévu dans les statuts de l'association des jardiniers :

Article 7 :

« Le comité d'attribution des parcelles individuelles :

Afin de gérer les attributions des parcelles, ainsi que les emplacements de ces parcelles de jardins, l'association se pourvoit d'un comité d'attribution. Ce comité ne peut délibérer que par rapport à des critères établis selon un ordre de priorités précisé dans le règlement intérieur de l'association. »

Ce comité d'attribution est constitué du bureau de l'association et d'un représentant de la ville de Mérignac. Ce comité d'attribution n'a autorité que sur le mode d'attribution des parcelles de jardin. Il doit se réunir à chaque moment jugé nécessaire. Il doit inscrire toutes les candidatures sur un cahier prévu à cet effet. Il est tenu procès verbal des séances, la consultation du cahier est à la disposition de tous les membres de l'association. Un animateur du centre social du quartier Beaudésert assiste aux réunions du comité d'attribution en qualité de conseil, son avis étant consultatif.

jardins, il est indispensable de prévoir un animateur pour son fonctionnement.

Dans le contexte des quartiers menacés par des processus d'exclusion et de relégation sociale, et plus généralement dans le contexte de la crise de l'intégration sociale et culturelle qui affecte notre société, le jardin est un précieux outil de développement social. Mais c'est une illusion de croire qu'il portera ses fruits en laissant l'équipement fonctionner tout seul. Comme nous l'avons souligné en introduction, le temps est révolu où les jardiniers se recrutaient principalement dans une classe ouvrière culturellement et socialement intégrée, formée à l'action collective de développement. Si l'on souhaite que le jardin joue dans le quartier un rôle social et de lutte contre l'exclusion, la présence d'un animateur est indispensable.

Contrairement à ce que croient beaucoup d'élus, de travailleurs sociaux ou de porteurs de projets, pour qui la culture associative est comme une seconde nature, la formule « équipement + gestion associative » n'est pas toujours adaptée à un objectif de développement social. On s'imagine un peu trop vite que les formes de la vie associative, avec ses règles de désignation de délégués ou de participation à des assemblées vont contribuer à la consolidation du lien social. Mais, à l'usage, compte tenu de l'hétérogénéité socioculturelle des jardiniers, il arrive qu'on obtienne l'effet inverse. Sur trop de groupes de jardins, le fonctionnement associatif ne permet pas à tous les intérêts de s'exprimer. La prise de parole et les décisions sont le fait de quelques responsables dont l'émergence arrange élus, travailleurs sociaux et techniciens, qui privilégient des interlocuteurs qui partagent leur langage et leurs références et les imposent si besoin est. L'association n'est plus alors un support d'autonomisation et d'initiation à la sphère publique.

Rappelons-le : ce qui fonde la valeur intégratrice et socialisante du jardinage coopératif, ce n'est pas la participation occasionnelle à un rituel associatif, c'est la qualité de la vie quotidienne dans le jardin, c'est la possibilité de se livrer sur un espace appropriable à une activité productrice et à des échanges. À vouloir faire du jardin un support de citoyenneté formelle plutôt que de la civilité concrète, on risque de perdre sur les deux plans. Dans bien des cas, il peut être préférable de confier l'encadrement social et technique à un animateur formé et compétent, attentif à écouter la parole de tous et à comprendre leurs pratiques, plutôt que le confier à un jardinier parlant mieux que les autres. Son statut d'extériorité fondera son autorité pour éviter certaines dérives et faire en sorte que le jardin joue pleinement son rôle.

Quel animateur ?

La question doit être abordée très rapidement au cours du processus de création du groupe

de jardin. Il est en effet préférable que l'animateur soit recruté parmi les personnes impliquées dans la concertation initiale avec les habitants. Par ailleurs, il est important que ce soit quelqu'un ayant des compétences d'animation. Il doit en effet, à partir des demandes des jardiniers, stimuler un travail collectif sur les différents problèmes posés par le fonctionnement des jardins. Il doit savoir animer un groupe : écouter, organiser, réguler, déléguer, susciter des réseaux et coordonner.

Le support de communication de cet animateur peut être le conseil en jardinage, mais il ne faut pas se tromper : son rôle ne doit pas être celui d'un éducateur technique. L'animateur n'est pas là pour faire de l'accompagnement à l'insertion individuelle. Il est d'abord là pour réguler et dynamiser la vie collective, pour contribuer à la revalorisation d'un territoire et à la requalification des personnes. Sa priorité doit être de créer, à partir du jardin, un réseau local de convivialité et de solidarité. Bien entendu, il est indispensable que l'animateur *aime* le jardinage. De toute façon, on imagine mal un candidat qui n'aimerait pas cette activité. Mais il n'est pas indispensable qu'il ait une formation approfondie aux techniques de jardinage. Il doit plutôt être capable d'aller chercher une information technique lorsque le besoin s'en fait sentir.

Faut-il avoir suivi une formation professionnelle particulière pour être capable d'encadrer un groupe de jardiniers ? Cela ne semble pas nécessaire, car l'expérience montre que des personnes ayant une formation professionnelle aux techniques agricoles et horticoles peuvent devenir d'excellents animateurs. C'est le cas des personnes de l'association Les jardins d'aujourd'hui qui se sont formées à l'animation « sur le tas ». Toutefois un minimum de formation aux techniques d'animation et d'encadrement des groupes, aide bien. Cela permet de gagner du temps et d'éviter des erreurs de méthode. Des profils tels que ceux d'un animateur de centre social, de maison de quartier, de régie de quartier ou de mission locale ou encore de chef de projet de contrat de ville semblent pertinents pour le recrutement d'un animateur.

Des travailleurs sociaux tels qu'assistants sociaux ou conseillères en économie sociale et familiale semblent moins bien préparés dans la mesure où ils sont principalement formés au suivi individualisé des personnes en difficulté. Mais ici encore l'expérience montre aussi que certains s'impliquent fort bien dans les formes collectives de travail social et nous en connaissons qui font un excellent travail d'animation de groupes de jardins. Il n'y a donc pas de règle générale.

L'élément personnel reste très important. On retiendra souvent que les capacités à animer des projets collectifs, à prendre du recul, à ne pas se laisser engluier par des relations trop fusionnelles avec certaines catégories de jardiniers et à maîtriser les relations avec l'environnement institutionnel, sont plus importantes que la connaissance des techniques de jardinage. D'ailleurs ces dernières capacités peuvent être au besoin consolidées par des formations ou des stages ultérieurs.

Les tâches de l'animateur

En règle générale, le travail de l'animateur du groupe de jardin prolonge la phase de concertation. Il s'agit de susciter une vie collective aussi démocratique que possible : sa tâche est proche, par certains côtés, de celle du président du conseil d'administration d'une association sauf que, dans le cadre de jardins de développement social, l'animateur est désigné et rémunéré par les institutions qui portent le projet. Par exemple, ces institutions passent contrat avec l'association Les jardins d'aujourd'hui qui est mandatée et payée pour affecter l'un de ses animateurs au suivi du groupe de jardins. Dans d'autres situations, ce peut être un animateur choisi et recruté localement en fonction des critères que nous avons évoqués, ou délégué par le centre social du quartier.

Afin de susciter une vie collective, l'animateur organise trois ou quatre assemblées générales de jardiniers par an et des commissions de travail pour traiter avec eux, les problèmes évoqués lors des assemblées : vols, sécurité, hygiène, fête du jardin, compostage des déchets, etc. Il faut

savoir organiser la discussion et susciter des volontaires pour travailler à la recherche de solutions. Il faut impliquer et responsabiliser le plus possible les jardiniers et s'assurer que les propositions soient transmises à l'assemblée générale sans générer de confusion dans les décisions.

Pour favoriser les échanges et la communication, rien n'est plus efficace que d'organiser un pique-nique général. La vieille recette du « concours de jardin » peut également être reprise à condition qu'il ne soit pas l'occasion de valoriser un seul modèle de jardin. Ce doit être au contraire l'occasion de valoriser le savoir-faire de chacun, la diversité des cultures et des critères de réussite. On peut par exemple valoriser le jardin le plus exotique, le plus économique, le plus écologique, le mieux entretenu, le plus débrouillard et ingénieux, etc. Ces petites manifestations créent beaucoup de communication, de discussions, favorisent la transmission entre cultures et entre générations. L'animateur doit cependant éviter de trop proposer.

Les propositions émanant des jardiniers sont souvent préférables à celles que l'animateur peut faire, et lorsqu'elles émergent (« est-ce conforme à la sécurité ? » ou « est-ce réalisable ? »), celui-ci doit constituer un groupe de jardiniers chargé de les examiner. L'animateur est plutôt là pour formaliser ce qui est décidé collectivement. Il doit également être très attentif à la diversité des pratiques et des besoins. Les jardiniers turcs veulent par exemple un four à bois pour cuire leur pain selon leur coutume ? Faut-il laisser chaque famille construire son four sur sa parcelle ou bien construire un ou plusieurs fours collectifs sur l'aire commune ? Tout cela doit être discuté et géré collectivement.

« Puisque le plaisir tient la première place dans le jardinage, on fera du jardin ce que l'on désire, qui est de le rendre plaisant : il le deviendra par le charme des diverses plantes, rares ou exquisés qu'on y aura élevées. Gardez-vous de prendre trop de jardin à cultiver : faites-le juste de capacité convenable à votre famille, pour la fournir à suffisance en « herberie ». Mettant la première main pour façonner votre jardin, vous le diviserez en planches, couches ou carrés pour y loger la « potagerie » commodément et sans confusion. Les façons de jardiner sont très diverses selon les nations, les climats ou même d'une ville à l'autre. De cette contrariété d'avis, tirons profit et soyons assurés qu'en quelque part que nous soyons logés, nous aurons de beaux jardins parce que le jardinage souffre toutes sortes de gouvernements. »

Olivier de Serres, *Le Théâtre de l'Agriculture* (XVI^e siècle).

Cette fonction d'animation sociale doit se combiner avec un rôle discret de conseil technique en matière de culture et tout particulièrement en sensibilisant les jardiniers aux aspects écologiques du jardinage. En effet, les jardiniers sont spontanément soucieux de la qualité de leur production mais ne se rendent pas compte qu'ils ont souvent des pratiques polluantes et négatives pour la gestion de l'environnement.

Les jardiniers utilisent plus volontiers du fumier que des produits de synthèse. Souvent, ils n'aiment pas traiter avec des insecticides. Mais pour eux tout produit est « chimique », même la bouillie bordelaise ! On peut donc leur enseigner le discernement et des gestes simples. Au lieu de procéder à des apports de sulfate d'ammoniaque, on pourra par exemple recourir au purin d'ortie, même si cela sent mauvais et qu'il n'est pas toujours facile de s'en procurer.

Les jardiniers ne savent pas toujours composter les déchets végétaux, ce qui est légitime : le compost exige une gestion dans la durée (notion pas toujours bien maîtrisée), du matériel (un broyeur) et de l'espace. Plus un jardin est petit et plus il est difficile à gérer efficacement et de manière équilibrée (comment organiser, par exemple, un système de rotation avec séparations des cultures ?).

Il n'est donc pas question d'imposer d'emblée une norme « écologique » ou « biologique ». Cela demande beaucoup de conseils et de temps. Il faut aussi que les jardins fonctionnent depuis un certain temps. Le rôle de l'animateur doit être de sensibiliser, de conseiller, mais surtout pas d'imposer.

Répetons-le, il n'est pas réaliste de prétendre faire accéder rapidement un groupe de jardiniers et leurs familles à un fonctionnement associatif démocratique et autogéré. Les élus et les institutionnels qui portent le projet voudraient souvent qu'il fonctionne sur le modèle d'une association ordinaire. Mais rapidement ils se rendent compte qu'une autorité régulatrice est nécessaire. Pour que le groupe de jardins fonctionne bien, il faut que l'animateur assume aussi le rôle de gestion de l'autorité : c'est à lui, non au jardinier, de rappeler la loi qui a été définie collectivement.

Cette position doit être clairement affirmée dès le début à l'égard des jardiniers et son autorité est d'autant plus facilement acceptée qu'il aura su gérer la concertation initiale. Chacun sait qu'il est capable de bien faire son travail et qu'on peut lui faire confiance. Un voisin jardinier est rarement en mesure de bénéficier de ce capital de confiance et d'assurer la régulation des relations qui s'établissent aussi bien entre jardiniers qu'entre le groupe des jardiniers et les institutions locales qui seules peuvent garantir la pérennité des jardins.

Une des erreurs les plus fréquentes consiste à confier ce rôle d'animateur à des retraités de

bonne volonté ayant une connaissance du jardinage ou du maraîchage. Il est rare que cette solution soit efficace car il manque à ces responsables un savoir-faire social.

C'est à l'animateur qu'il incombe de se prémunir face à certaines dérives et de faire en sorte que le jardin joue effectivement son rôle d'intégrateur. Or, compte tenu de l'énorme décalage entre l'offre et la demande, tout pousse à l'isolement associatif, à des pratiques sélectives et à un fonctionnement autoritaire qui certes rassureront les partenaires institutionnels mais qui seront contradictoires avec l'objectif de dynamisation et de création de lien social.

Rien n'empêche cependant qu'à la longue, l'apprentissage associatif et la redynamisation du quartier permettent l'autonomisation complète de l'association, mais il ne faut pas forcer les choses. Trop souvent, les associations de jardins collectifs n'ont pas de personnel formé à l'animation de la vie collective pour des publics et dans des territoires en difficulté. Elles se replient sur une position gestionnaire rigide, elles imposent, elles s'enferment, et passent à côté de leur mission locale de développement social pour laquelle il faudrait les soutenir.

Le temps de travail nécessaire

Quel est le temps de travail nécessaire pour que l'animateur assure correctement l'animation et l'encadrement d'un groupe de jardins de taille moyenne – soit entre trente et quarante parcelles ? Compte tenu de la diversité des contextes, on ne peut donner ici qu'une indication.

Pour ce qui est de l'animation technique, une demi-journée par semaine de présence sur le jardin est suffisante. Au-delà, on court le risque de favoriser des relations de dépendance et d'assistanat.

Pour ce qui est de l'animation sociale, il faut organiser des réunions avec les jardiniers (trois ou quatre par an) pour réguler collectivement certains problèmes. Il faut assurer une permanence hebdomadaire pour discuter des problèmes qui se posent aux uns ou aux autres avant qu'ils ne prennent trop d'ampleur. Il faut réguler les conflits, assurer le lien avec les différents partenaires sociaux et institutionnels, gérer les cotisations, les factures d'eau, etc.

Tout ceci demande du temps que l'on peut estimer, selon les contextes, de 1/5^e à 1/4^e de temps plein d'animateur. On voit pourquoi il est préférable d'engager un animateur déjà impliqué professionnellement dans le quartier, dans une régie, un centre social, une mission locale, par exemple.

I

LES JARDINS COLLECTIFS D'INSERTION SOCIALE

A. La définition du projet

1. Publics et objectifs

Rappelons-le : la formule du jardin d'insertion sociale collectif est recommandée lorsqu'on cherche une activité destinée à resocialiser et à redynamiser un public d'individus en difficulté sociale.

Il est difficile de donner une définition de ce public. La plupart du temps, il s'agit de bénéficiaires du RMI pour lesquels les instructeurs du dossier ne trouvent pas d'activité permettant d'engager la démarche d'insertion qui devrait compléter l'obtention de l'aide financière¹⁰. Mais il peut aussi s'agir de retraités ou de chômeurs de longue durée et désocialisés, de femmes isolées avec enfant, etc. Il ne s'agit donc pas de personnes qui ont seulement perdu leur autonomie financière.

Ce sont aussi des personnes en manque de savoir être, qui n'arrivent plus à être acteurs de leur vie sociale car ils n'ont plus de désir ni de projet. Ils ne savent plus se présenter devant autrui ni engager de manière autonome une demande ou un projet personnel. Ils en ont parfois perdu le désir. Souvent, ce n'est pas seulement pour la faiblesse de leur niveau de ressources qu'ils ont été repérés par les institutions sociales. Ils peuvent présenter également des difficultés psychologiques, des troubles du comportement social. Souvent aussi, ils disposent d'un bagage culturel très faible qui se signale par un manque de savoir-faire, de compréhension des codes sociaux, de capacités relationnelles.

Mal insérées, ces personnes sont en situation de marginalité voire d'exclusion sociale. Il s'agit

10. Rappelons que selon la législation, le dispositif du revenu minimum d'insertion prévoit qu'en dessous d'un certain niveau de revenu, il est ouvert un droit à une allocation différentielle permettant au bénéficiaire d'atteindre un niveau minimum de ressources. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage contractuellement à entreprendre des actions visant à favoriser son insertion sociale et économique.

donc de les dynamiser par une activité qui contribuera à leur rendre leur autonomie et leur dignité. On peut leur proposer de cultiver collectivement un jardin. Mais attention ! Il est évident que cette proposition n'est pas pertinente pour toutes les personnes en situation d'exclusion sociale et économique. L'expérience suggère quelques remarques à ce sujet.

L'activité du jardinage collectif peut convenir aussi bien à des hommes qu'à des femmes, à des célibataires qu'à des personnes vivant en couple ou en famille. Par contre, les jeunes adultes et les adolescents sont rarement demandeurs.

Le jardinage suppose que l'on s'engage dans une durée à moyen terme (au moins un an), ce qui convient rarement à un public jeune qui a besoin d'objectifs beaucoup plus immédiats.

Le jardinage requiert également une patience que des jeunes en difficulté ont rarement. Enfin, ils sont rarement sensibles à la valeur symbolique de ce qui touche à la nourriture et à sa qualité, sensibilité qui s'acquiert souvent plus tard¹¹.

En effet, au plan symbolique, la production alimentaire est une activité d'autant plus valorisante et stimulante qu'elle s'inscrit dans une problématique familiale bien éloignée de l'univers mental des jeunes en difficulté.

D'ailleurs, certains adultes célibataires qui participent à une activité de jardinage n'attachent pas au départ une grande importance au caractère alimentaire de cette activité. Quand on est seul, on a guère envie d'investir du temps dans la nourriture. Pour cuisiner, il faut du savoir-faire, du matériel et le désir de bien manger. Les adultes célibataires s'engagent souvent dans une activité de jardinage pour d'autres raisons.

Le jardinage est une activité de plein air qui permet de montrer aux autres que l'on est capable de faire quelque chose de ses mains. Mais aussi de sortir de l'isolement et d'accéder à la convivialité, de retrouver une identité et un ancrage dans une continuité (« quand je suis au jardin, je fais comme faisait mon grand-père lorsque j'étais petit », ce qui signifie : « je me reconstruis en reproduisant un modèle familial »).

Par contre, pour les parents, deux autres considérations s'ajoutent : retrouver une fonction productrice devant les enfants, et partager avec ses proches des aliments (source de vie) et, qui plus est, des aliments de qualité. Il y a là une dimension de revalorisation symbolique de soi majeure.

Le jardinage collectif apporte la possibilité de rompre l'isolement qui marque bien souvent les situations d'exclusion. Cette rupture peut s'effectuer de deux manières :

– premièrement, grâce aux relations qui s'établissent dans le groupe de jardiniers qui culti-

L'acte de manger va au-delà de la simple réponse au besoin de base qui se manifeste dans la sensation d'avoir faim. L'acte alimentaire est l'occasion d'échange, de lien social et de convivialité. C'est un acte social par excellence, d'abord en sa toute première cellule de référence : la famille. La relation mère-enfant se tisse autour de l'allaitement ou du nourrissage, et plus tard, la famille, dans la plupart des cultures, se réunit autour d'un repas. Au-delà de ce cercle où se mêlent relations affectives et solidarité économique de base, l'alimentation partagée est le lieu de l'échange amical, dans le plaisir d'inviter et de recevoir, de montrer aussi certains savoir-faire. La dimension festive garde la trace, dans nos sociétés, du rapport qu'il y a entre l'abondance, ou l'espoir d'en jouir, l'alimentaire et la célébration des grands événements de la vie. De leur côté, les religions, dans lesquelles sont enracinés certains

11. Les Américains ont cependant tenté – et semble-t-il réussi – des expériences de jardinage collectif avec des adolescents en difficulté. Les jardins des Berkeley Boosters en donnent un exemple très intéressant.

groupes de populations défavorisées, expriment fortement le lien existant entre l'alimentaire et le sacré, à travers un certain nombre de rites et de prescriptions (jeûnes périodiques et interdits alimentaires par exemple).

Extrait de *Manger gratis ne suffit pas !*, Solagral, 1999

vent ensemble ;

– deuxièmement, par modification, de ce fait, des relations qui se sont établies entre le bénéficiaire et son environnement.

La création d'un jardin collectif porte ses effets autant sur les « inclus » que sur les « exclus » dans la mesure où elle favorise la transformation du regard que les premiers portent sur les seconds. Ici aussi, la fonction du jardin collectif a une dimension symbolique : on y travaille non seulement la terre mais également le regard.

La création d'un jardin collectif permet donc d'agir de manière globale sur la situation de certaines personnes en exclusion et permet un travail sur les diverses dimensions de l'insertion sociale.

Affairé à tuteurer ses tomates, Michel n'aime pas travailler, il le clame, mais « bon ce qu'on me dit de faire, je le fais. Au jardin, je vide ma tête. Avant, je tapais la manche, je m'exploisais avec la bouteille, mais maintenant, je me dis qu'il me faut un travail et un appartement, je deviens fou en foyer. Si j'y arrive, je pourrai voir mes enfants, alors qu'en ce moment, ce n'est pas possible ».

2. Jardinage collectif et dispositif RMI

Le jardin collectif trouve naturellement sa place dans les dispositifs collectifs suscités par la loi sur le RMI. De fait, les jardins collectifs créés par l'association Les jardins d'aujourd'hui se sont toujours intégrés dans ces dispositifs. Bien entendu, cela n'exclut pas qu'ils soient ouverts à d'autres publics, mais pour l'essentiel, le public est recruté parmi les bénéficiaires du RMI.

Certes, l'association a commencé à mettre en place des jardins collectifs avant la loi sur le RMI du 1^{er} décembre 1988. Mais une fois que les dispositifs prévus par la loi ont commencé à se mettre en place, il s'est avéré que la plupart des jardiniers accueillis sur les jardins collectifs relevaient du RMI. Le mode d'intervention de l'association s'est donc aisément articulé avec le dispositif RMI.

Lorsque le RMI est en effet bien appliqué, il correspond tout à fait aux objectifs de jardinage collectif qui met en œuvre une conception élargie de l'insertion sociale, s'appuyant sur la contractualisation d'un projet personnel qui peut être périodiquement réévalué. Sur ces points, il y a convergence entre l'esprit de la loi RMI et le projet de jardinage collectif qui cherche à donner les moyens d'une véritable autonomie. Par contre, il faut reconnaître que, s'il y a convergence de principe, il y a trop souvent divergence dans la mise en œuvre des moyens.

Faute d'instructeurs en nombre suffisant, l'accompagnement des bénéficiaires en difficulté n'est pas vraiment individualisé. L'objectif d'insertion sociale est trop souvent rabattu sur celui de la recherche de l'employabilité qui s'avère dans bien des cas irréaliste. Par ailleurs, le principe du contrat devrait dynamiser l'allocataire et le rendre acteur des relations qu'il a avec les institutions sociales. Mais, en pratique, celles-ci abandonnent bien souvent cette approche pour revenir à des comportements classiques d'assistantat.

La mise en place d'un projet dynamisant appuyé sur le jardinage collectif se heurte parfois aux habitudes de travail de certains services sociaux ou associations. Il est d'autant plus délicat

de les faire évoluer que leur partenariat est indispensable pour la bonne marche du jardin.

Tenir compte du contexte : il ne faut pas croire que le jardinage collectif d'insertion sociale doive être mis en œuvre à partir d'un modèle unique à suivre exactement. Par exemple, l'expérience montre que cet outil de travail social peut être utilisé avec des inflexions différentes selon qu'on crée les jardins en milieu urbain ou en milieu rural. En effet, les enjeux sociaux et culturels de l'insertion n'y sont pas tout à fait les mêmes.

Bien souvent, en milieu rural, tout se voit, tout se sait : les « inclus » connaissent le style de vie des « exclus » et portent des jugements. L'intégration dans un tel tissu social requiert une transformation de l'image du sujet. Dans cette perspective, accomplir un travail visible par tous peut suffire pour conquérir une reconnaissance sociale. Par contre, en milieu urbain, plus anonyme, l'accès à une rémunération salariale ou à des substituts tels que les contrat emploi solidarité, peut jouer un rôle important. On voit donc que l'objectif de revalorisation et d'intégration des personnes requiert une attention au contexte local et au mode de vie des bénéficiaires qui contribuera à orienter le projet de jardins collectifs.

Le statut des jardiniers : deux formules sont envisageables. Un jardinier peut être soit simple adhérent, sans rémunération, soit titulaire d'un contrat de travail aidé du type *contrat emploi solidarité*. Chaque formule a ses avantages et ses inconvénients. On choisira en fonction du contexte social local.

Le nombre de bénéficiaires : pour ce public désocialisé, la création de relations de groupe conviviales est une des conditions de la réussite du jardinage collectif. Il faut donc envisager la création d'un jardin pour une dizaine de bénéficiaires au maximum

3. La création d'un groupe d'appui

Lorsque l'association Les jardins d'aujourd'hui préconise la création d'un jardin collectif, la clarification des objectifs reste indispensable, car tous les acteurs locaux ne les appréhendent pas

Simple adhérent : Les jardiniers sont titulaires du RMI, d'une Allocation parent isolé, d'une Allocation adulte handicapé ou d'un autre minimum social.

Les avantages :

1. Des entrées et sorties souples ; on échappe aux lourdeurs de la gestion administrative des CES, l'admission des jardiniers se gère au cas par cas.
2. Ce statut est compatible avec d'autres démarches d'insertion. Le rythme du travail au jardin le permet.
3. La participation des jardiniers à la dynamique associative est plus forte, l'appropriation des jardins est plus facile. Les jardiniers portent le jardin, alors que l'accès à un quasi-emploi favorise le repli sur un rôle d'exécutant.
4. ce statut favorise l'autoconsommation.

Les inconvénients :

1. Parce qu'elle n'est pas rémunérée, l'activité est — au départ — moins attractive et l'engagement suppose un véritable intérêt.
2. Sans le cadre du contrat de travail, le jardinier se sent moins tenu à participer régulière-

ment à l'activité de jardinage. Le contrat étant moral, l'animateur doit faire un gros travail de motivation.

3. L'animateur porte tout le poids de la construction d'une règle collective et de son intériorisation par les jardiniers.

de la même manière. Les travailleurs sociaux seront plus sensibles aux bénéfices psychologiques de cette forme de travail dont ils attendent des effets thérapeutiques : activité saine, exigeant de

Le contrat emploi solidarité : il est négocié avec la direction départementale du travail et de l'emploi.

Les avantages :

1. Le statut du jardinier est clair car il est calqué sur celui du salarié.
2. La fiche de salaire peut faciliter les démarches d'insertion, par exemple l'accès à un logement.
3. Les jardiniers peuvent s'identifier au statut valorisant de producteur.
4. Ils obtiennent un petit supplément monétaire par rapport au RMI.
5. La relation d'encadrement est facilitée : elle s'appuie sur le modèle employeur/employé.

Les inconvénients :

1. Statutairement, on produit pour autrui, pas pour soi. Cela réduit le rôle de l'autoconsommation. L'effet autonomisant sur l'économie domestique et le mode de vie est moins fort. On reste dans une relation de dépendance à l'égard de l'employeur, on ne développe pas de ressources hors du salariat.
2. La gestion des flux de jardiniers est moins souple. Les délais administratifs sont importants.
3. L'admission est plus sélective : il faut respecter les critères de la médecine du travail. Si un jardinier ne peut travailler que 4 heures au lieu de 20, on ne peut pas le garder. Ceux qui sont trop éloignés d'une culture du salariat seront exclus.
4. L'activité risque d'être évaluée en termes d'employabilité alors que l'objectif est l'insertion *sociale* : on risque une confusion sur les finalités poursuivies.

sortir de chez soi, permettant de retrouver des repères dans le temps et de sortir de la dépression. Certains acteurs locaux sont parfois déconcertés par la dimension collective du travail non professionnel. De plus, ils ont tendance à évaluer tout projet à l'aune de l'insertion pour l'emploi, de sorte qu'ils s'imaginent que les bénéficiaires qui seront dynamisés vont retrouver un emploi, même s'il n'y a pas d'emploi pour eux.

Un travail de concertation initiale est donc nécessaire, mais il sera plus rapide que lorsqu'on veut créer des jardins familiaux avec les habitants d'un quartier. Les partenaires à réunir sont bien plus faciles à identifier. Il faut que le porteur de projet repère bien le réseau local des acteurs sociaux et qu'il soit capable de les réunir : ils seront ses futurs interlocuteurs : travailleurs sociaux de circonscription (centre médico-social), des collectivités locales (centre communal d'action sociale), de la cellule d'appui de la commission locale d'insertion et services instructeurs du RMI, des membres des associations caritatives locales et les élus concernés.

Une fois qu'on s'est mis d'accord sur les objectifs, ce groupe d'appui doit aider le porteur de projet à réunir les moyens financiers, techniques ou institutionnels nécessaires à la mise en

œuvre du projet.

B. La mise en œuvre

1. Le foncier

La question de l'obtention d'un terrain se pose très rapidement, mais elle est plus facile à régler que pour des jardins familiaux car il n'est pas nécessaire d'obtenir une surface importante pour un groupe de dix à quinze jardiniers. Compte tenu des difficultés de ces derniers, si on veut les mobiliser, il vaut mieux les faire produire sur un petit espace qui sera vite utilisé plutôt que sur un grand terrain dont une partie risque de rester en friche, ce qui est très décourageant et démobilisateur.

Il suffit de 1500 à 2000 m² pour un groupe de dix à quinze jardiniers. Le lieu d'implantation n'est pas strictement lié à des considérations de proximité : nous ne sommes pas dans une logique de quartier, mais plutôt dans une logique communale, ce qui donne plus de latitude.

Il est extrêmement rare de ne pas pouvoir trouver de terrain cultivable de 1 500 à 2 000 m². Ainsi, l'association Les jardins d'aujourd'hui a contribué à faire créer deux jardins collectifs à Bordeaux en plein centre ville. En règle générale, s'il s'avère impossible de trouver un terrain, c'est qu'il n'y a pas sur place de volonté politique capable de faire réussir le projet, ou bien même, c'est que les élus sont hostiles au projet, sans le dire vraiment.

L'élément décisif dans l'accès au terrain reste l'appui de la municipalité. C'est pourquoi il est indispensable d'associer des élus à l'équipe opérationnelle. De plus, cette ouverture institutionnelle favorisera par la suite l'intégration sociale du groupe de jardiniers. Il se peut que la mairie soit réservée à propos des terrains. Dans ce cas, il faut que le porteur du projet consulte le cadastre et repère deux à trois parcelles disponibles appartenant à la commune.

Il en existe toujours. Évidemment le choix du terrain doit satisfaire à plusieurs exigences : il faut que le sol soit adapté à la culture, qu'il y ait une possibilité d'arrosage, qu'il soit facile d'accès. Les exigences sont à peu près les mêmes que celles qui sont requises pour des jardins familiaux. Toutefois, il faut mentionner une exigence particulière, à savoir que le jardin collectif sera de préférence exposé au regard de l'environnement social, situation particulièrement importante en milieu rural.

Du point de vue de l'insertion sociale, la visibilité s'avère être un facteur essentiel de la réussite du jardin. Dans le bourg rural de Bernos-Beaulac en Gironde, la commune a proposé un petit terrain de 800 m², tout près de la mairie et visible par tous les habitants. Les jardiniers ont tout de suite dû être attentifs à la présentation du jardin : présence de fleurs, plants et semis bien alignés, etc. Avant la première récolte, le fait que la population locale puisse voir travailler les jardiniers quotidiennement a contribué à modifier le regard porté sur eux par les « notables locaux » (l'assistante sociale, le maire). Ces derniers sont venus prendre un café avec eux dans le jardin. Des relations se sont établies.

Il est parfois difficile de trouver un terrain pour un jardin collectif mais il ne faut pas limiter les recherches aux seuls terrains possédés par la commune. À Bordeaux, deux jardins collectifs ont été créés sur des terrains appartenant à des congrégations religieuses. Certes, les visiteurs ne sont pas acceptés, mais les jardiniers savent que les sœurs et leurs pensionnaires voient et apprécient les progrès de leur travail : le lien avec la société est ainsi symboliquement noué. Cela peut suffire.

2. L'équipement des jardins collectifs

Lorsqu'il s'agit de jardins collectifs, les besoins en équipement sont assez faciles à identifier.

Il suffit d'un seul abri de jardin. Il doit être assez spacieux pour ranger les outils et pour prendre le café : c'est un lieu d'échanges collectifs.

L'irrigation : il faut prévoir environ trois points d'eau pour 2 000 m².

Le mobilier de jardin : une table et deux ou trois bancs suffisent.

Le sol : l'analyse et l'amendement, un labourage avec tracteur sont souvent nécessaires.

Le coût de l'ensemble s'élève à 50 000 F, mais il est possible d'associer les jardiniers à la réalisation de ces travaux. Non seulement cela permet d'atténuer les coûts d'aménagement, mais surtout de valoriser les jardiniers et faciliter leur appropriation du lieu. C'est pourquoi il est important de procéder à l'autoconstruction collective de l'abri de jardin. La préparation du sol (défonçage, profilage...) doit cependant rester à la charge d'une entreprise ou d'un service extérieur.

Attention : il est important de prévoir des sanitaires à proximité.

3. Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement sont différents selon la méthode choisie, le contexte local et surtout selon le statut des jardiniers, mais dans tous les cas, il faut s'attendre à un fonctionnement plus coûteux que pour les jardins familiaux.

Si les jardiniers ont un statut de simple adhérent, les fournitures renouvelables sont peu onéreuses. Les semences et plants ont un coût modique. Il faut aussi prévoir un budget pour l'arrosage et le renouvellement des outils. Cette partie du budget est souvent prise en charge par la municipalité ou une association caritative.

Par contre, l'**encadrement social et technique par un animateur** ne doit pas être sous-estimé. Pour un jardin collectif dans lequel sont présents dix à douze jardiniers, il faut prévoir de l'ordre d'un mi-temps d'animateur, plus des frais de déplacement. Par ailleurs, pour que l'animateur puisse travailler, il faut qu'il soit intégré à une structure, ce qui implique des frais (téléphone, secrétariat, assurance, comptabilité). Soit ces frais sont affectés à une structure déjà existante qu'il faudra défrayer, soit il est nécessaire de créer une structure *ad hoc*.

Au total, il faut donc s'attendre à un coût de fonctionnement de l'ordre de 150 000 F par an (1999) pour un jardin collectif d'une douzaine de jardiniers. Il ne s'agit que d'une approximation puisque dans un jardin prévu pour accueillir douze jardiniers, il peut en passer chaque année un nombre plus important.

Ces coûts peuvent être pris en charge par le fonds départemental d'insertion. Tout naturellement les services des conseils généraux chargés du plan départemental d'insertion seront d'abord attentifs à ce qu'il y ait un nombre suffisant de bénéficiaires du RMI pris en charge sur le jardin, mais ils n'ont pas imposé à ce jour que tous les jardiniers soient engagés dans le cadre d'un contrat d'insertion.

Si les jardiniers sont recrutés dans le cadre d'un contrat CES, le jardin fonctionne comme un chantier d'insertion, mais à la différence du maraîchage d'insertion, il n'y a pas d'activité marchande. Les coûts de fonctionnement seront plus importants. D'abord, les frais de structure seront plus lourds, car il faut prévoir les charges liées à la gestion administrative des contrats. Ensuite, l'encadrement est nécessairement plus important : outre le mi-temps de présence sur le terrain, il faut que l'animateur consacre du temps à la gestion administrative. Enfin, il faut verser aux jardiniers une partie du salaire lié au CES. Au total, il faut compter 240 000 F par an.

Attention à ne pas chercher à faire baisser le coût en économisant sur le salaire de l'animateur. Il faut dès le début engager quelqu'un de compétent dans l'encadrement des publics en

difficulté.

4. L'animateur

a) Nécessité d'un encadrement professionnel

Certains partenaires ont, au début de l'opération, du mal à admettre la nécessité d'investir dans le recrutement d'un animateur bien formé. Ils s'imaginent volontiers qu'un retraité expérimenté en jardinage fera un bon animateur. L'expérience montre que c'est illusoire et que ce qui est décisif c'est le sens relationnel. Compte tenu des difficultés du public accueilli, il faut une personne formée et intervenant dans le cadre d'une relation professionnelle. En général, les travailleurs sociaux locaux savent expliquer aux élus qu'il faut quelqu'un de compétent pour susciter et encadrer une dynamique collective. Certes, celle-ci ne débouchera pas forcément sur l'emploi et il est difficile pour des élus de faire leur deuil du mythe de l'insertion professionnelle à tout prix. Mais, à partir du moment où l'on admet que des gens qui n'ont pas de proche avenir d'emploi ont eux aussi droit à l'insertion, il faut s'en donner les moyens.

b) Les missions de l'animateur

On se trompe en pensant que la personne chargée de l'encadrement d'un jardin collectif doit avoir une compétence en maraîchage. L'animateur doit d'abord avoir une capacité d'animation d'un public en difficulté et une connaissance des rouages de l'aide sociale. En effet, son rôle principal est l'accompagnement de la dynamique du groupe et des individus. Pour cela, il doit être en premier lieu à l'écoute des difficultés sociales des jardiniers.

À ce titre, l'animateur coordonne et organise les activités du groupe de jardiniers. Sous forme d'entretiens individuels, il recueille les informations concernant les besoins d'insertion auprès des travailleurs sociaux (instructeurs, cellule d'appui de la commission locale d'insertion, district) et auprès des personnes concernées. Il rédige une première évaluation individuelle des besoins d'insertion qu'il transmet aux services compétents. L'animateur oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches individuelles d'insertion vers les services compétents (ex. : s'il y a problème de logement, vers l'assistante sociale du secteur ou les services sociaux de l'organisme HLM).

Il s'assure, par des entretiens réguliers, du bon déroulement des démarches et de la liaison nécessaire avec les partenaires sociaux. Ainsi, outre une capacité confirmée à assurer le suivi social de ce type de public adulte, il doit posséder également une bonne connaissance du dispositif RMI. Enfin, il est souhaitable qu'il ait une connaissance pratique du jardinage. Toutefois, s'il ne possède pas cette expérience de jardinage, il doit accepter d'être formé dans ce domaine par le biais de conseils techniques soutenus et réguliers. Il est donc indispensable qu'il aime le jardinage au départ, la technicité viendra ensuite. Il ne faut pas oublier que la compétence technique en matière de jardinage peut aussi se trouver chez les jardiniers : il est rare que, dans un groupe d'une douzaine de personnes, il n'y en ait pas une capable de transmettre des savoir-faire. De toute façon, il est difficilement envisageable de mettre en place un double encadrement, social d'une part et technique d'autre part. Un double encadrement est budgétairement plus lourd et, surtout, la multiplication des intervenants entraîne un morcellement du suivi dommageable pour les jardiniers.

Sa charge de travail est de l'ordre d'un mi-temps au minimum qui se partage schématiquement en :

- trois demi-journées/semaine : régulation et animation du groupe, suivi de l'activité de jardinage,

- une demi-journée/semaine : entretien individuel, accompagnement des personnes dans leurs démarches d'insertion,

- une demi-journée/semaine : liaison avec acteurs de l'action, les instructeurs, préparation des activités, consolidation et développement auprès des acteurs sociaux du secteur (associatif ou institutionnel) d'un réseau partenarial.

- enfin si les jardiniers sont recrutés dans le cadre d'un CES, il faut prévoir un temps supplémentaire de gestion administrative.

Le rôle de l'animateur n'est pas de se substituer à l'instructeur du contrat R.M.I., mais d'amener le jardinier à exprimer clairement ses besoins d'insertion, afin de renforcer l'efficacité des services professionnels et des dispositifs institutionnels du domaine social. Il est clair que l'animateur doit appliquer sur le jardin, la politique d'insertion définie par le comité de pilotage devant lequel il est responsable et par lequel il est recruté.

c) Critères de recrutement

La compétence personnelle passe avant la qualification professionnelle. Tel est le principe qui doit guider le recrutement de l'animateur. Le profil à rechercher est le même que celui que nous avons défini à propos de l'animation des jardins familiaux.

On peut recruter des animateurs titulaires d'un DEFA (Diplôme d'État aux fonctions d'animateur), mais aussi certains éducateurs spécialisés ou des moniteurs-éducateurs. Certaines conseillères en économie sociale et familiale ont montré des dispositions. Dans ce cas, elles ont su prendre leur distance avec le conseil budgétaire et le suivi administratif des familles, approches qui ne conviennent pas face à des personnes en quête d'identité.

Il en va de même avec certains assistants sociaux qui peuvent faire du bon travail à condition qu'ils sachent valoriser les personnes et le groupe et mettre à l'arrière plan la logique du mandat administratif individualisé et celle de la prise en charge administrative.

d) Prise de fonction

Si l'animateur a déjà une connaissance du réseau local des personnes-ressources, c'est très positif. Mais il n'est pas toujours recruté sur place. Aussi il faut s'attendre à ce qu'il lui faille un an pour bien connaître l'environnement local des acteurs sociaux et se faire accepter. Or, ce dernier point ne va pas toujours de soi. L'expérience montre que les animateurs des jardins collectifs ont souvent du mal à être reconnus par les autres professionnels du social qui ont des réactions corporatistes et tiennent aux diplômes professionnels. Ne s'appuyant pas sur une structure bien reconnue, ayant un rôle déconcertant, les animateurs peuvent rencontrer un problème de crédibilité. Il faut donc s'attendre à ce que la confiance des autres travailleurs sociaux ne leur soit pas accordée d'un coup et cela fait partie du rôle de l'animateur que de l'obtenir en s'appuyant sur un fonctionnement clair et concerté.

e) Le comité de pilotage

Il est souvent issu du groupe d'appui initial. Son rôle, entre autres, est d'évaluer et de comparer les résultats en fonction des objectifs donnés. Il est consulté pour tout ce qui concerne les opportunités à saisir au cours du développement de l'action et pour corriger éventuellement le dispositif. Il est conçu comme un organe de concertation et de réflexion sur la politique d'insertion et les objectifs du jardin collectif.

À ce titre, il réunit au minimum :

- l'association ou institution gestionnaire du jardin collectif représentée par son président et animateur,

- la cellule d'appui de la commission locale d'insertion représentée par son animateur social ou par son délégué,
- les services instructeurs représentés par le directeur du centre communal d'action sociale, du centre médico-social, ou par leurs délégués.

Il est souhaitable qu'un élu, siégeant à la commission locale d'insertion et deux membres jardiniers soient intégrés à ce comité de pilotage pour compléter l'avis des professionnels et des acteurs de terrain. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an et à tout autre moment jugé opportun par un des membres.

Ce comité de pilotage a pour première tâche d'organiser le recrutement des jardiniers bénéficiaires : c'est-à-dire la politique d'information, d'orientation et de mobilisation des personnes en situation d'exclusion, susceptibles d'adhérer à l'action. Il doit aussi désigner un comité d'embauche de l'animateur social. Par la suite, ce même comité se souciera de l'articulation entre la vie du jardin collectif et les autres dispositifs locaux d'insertion afin de favoriser une bonne gestion du parcours d'insertion des bénéficiaires.

Chaque réunion de ce comité de pilotage peut se dérouler en deux moments :

- un premier temps : réflexion avec des jardiniers sur la gestion de vie de groupe,
- un second temps : réflexion en l'absence des jardiniers sur les parcours individuels.

C. Le fonctionnement du jardin collectif

1. Le recrutement des jardiniers

a) Définir une politique de recrutement de jardiniers bénéficiaires

C'est l'une des premières tâches du comité de pilotage. Pour que le jardin collectif fonctionne bien, il faut que le public soit orienté vers l'activité jardinage par les services sociaux. Ce sont les travailleurs sociaux qui connaissent le public des allocataires du RMI, des personnes en difficulté d'intégration sociale et sans projet. Il arrive parfois que d'eux-mêmes, des allocataires RMI formulent une demande de jardinage aux services instructeurs. Mais ce cas de figure reste rare et, bien souvent, ces services construisent eux-mêmes, en fonction de leurs propres critères, une liste de candidats potentiels qu'ils transmettent à l'animateur. Il faut que celui-ci puisse rencontrer ces personnes. Or, cela pose déjà un problème. Car même si l'animateur du jardin collectif est reconnu au niveau de la commission locale d'insertion et du plan départemental d'insertion, certains travailleurs sociaux sont réticents à communiquer des listes de personnes

Les instances du RMI

Le PDI (Plan départemental d'insertion) est élaboré annuellement par le comité départemental d'insertion. Il prévoit les diverses mesures d'insertion à mettre en œuvre et répartit les moyens financiers.

La CLI

La commission locale d'insertion réunit travailleurs sociaux, élus, personnes qualifiées. Elle valide les contrats d'insertion proposés par les instructeurs.

La Cellule d'appui

Elle met à disposition de chaque CLI des techniciens de l'insertion. Ils ont un rôle de conseil et d'animation auprès des instructeurs. Ils jouent un rôle décisif pour l'adoption de nouvelles mesures d'insertion par la CLI et pour leur financement par inscription au PDI.

bénéficiaires du RMI. En effet, ils veulent contrôler totalement le parcours d'insertion des bénéficiaires RMI dont ils ont le suivi et se prévalent du secret professionnel pour ne pas communiquer d'information à leur sujet. Dans ce cas, si l'animateur est un travailleur social, il faut toujours rappeler qu'il est, lui aussi, tenu à la discrétion professionnelle. De toutes façons, le conventionnement avec le Conseil général lui impose une clause de respect de la confidentialité des informations.

C'est précisément la fonction du comité de pilotage que d'être un lieu de débat, d'informations et d'échanges avec les travailleurs sociaux aussi bien qu'avec les membres des associations caritatives qui peuvent, elles aussi, orienter des personnes vers l'activité de jardinage.

b) Ne pas accepter les candidats contraints

Il est essentiel d'être vigilant au sujet de la motivation réelle des candidats présentés. Bien entendu, pour que les actions de jardinage collectif aient un effet, il est important que les jardiniers soient volontaires. Or, par définition, ce sont souvent des gens qui ont beaucoup de mal à former un projet. On voit la difficulté : comment rendre volontaires des gens qui bien souvent ne sont pas acteurs de leur comportement, mais qui plutôt le subissent ? Du coup, il y a une tentation d'imposer des motivations à ceux qui n'en ont pas, tentation d'autant plus forte qu'on n'a aucune solution pour eux. De ce fait, certains allocataires sans motivation réelle, se croient obligés de participer à l'activité parce qu'ils connaissent le principe de la contrepartie du contrat d'insertion et veulent ainsi justifier la perception de leur allocation. D'autres encore se sentent obligés de participer à l'activité à cause d'une pression inconsciente de l'instructeur, ou de l'animateur ou encore d'une association caritative. Cette situation présente certains dangers.

Certes, cette pression justifie le maintien de l'allocation, mais cela peut aller jusqu'à des marchandages du genre : « Si tu n'y vas pas je te supprime ton RMI ». Ce genre d'injonction a des effets très négatifs sur le fonctionnement du jardin. Il y a là une incompréhension de l'aspect du dispositif RMI qui est détourné au profit d'une logique d'assistance paternaliste qui bloque toute possibilité d'autonomisation et dont il faut absolument se prémunir.

Dans la mesure du possible, l'animateur demandera aux services instructeurs et aux associations de communiquer une liste d'allocataires qui ne sont pas déjà engagés dans un module d'insertion. C'est le seul critère qu'il impose. À partir de cette liste il rencontre les allocataires chez eux. Il leur parle de jardinage en précisant le statut de l'activité et que cette activité peut faire partie de leur contrat d'insertion. Il leur parlera de l'action surtout en termes de plaisir, de convivialité, de jardins, d'échange. Il leur propose ensuite de venir à une réunion co-animée avec la cellule d'appui de la commission locale d'insertion.

Cette méthode qui évite la présélection arbitraire des bénéficiaires, donne des résultats intéressants. Elle permet d'abord de se libérer de certains clichés du genre : « il est fils d'agriculteur ou il a été ouvrier agricole, donc il doit être jardinier ». On évite également de sélectionner par la négative, c'est-à-dire faute d'alternative, un public en grande difficulté, sans motivation réelle et pour qui les travailleurs sociaux n'ont pas de mesure à proposer.

Ce mode de sélection évite de rabattre le recrutement des jardiniers sur le « dernier tiers » du public RMI. Il permet au contraire de recruter des gens en voie d'insertion ou de formation mais qui ont, par exemple, besoin de jardiner pour sortir de l'isolement. Du coup, les instruc-

teurs des dossiers RMI découvrent que des bénéficiaires s'intéressent au jardinage et sont capables d'une démarche dynamique alors qu'ils ne l'imaginaient pas.

c) Maintenir la diversité des publics

C'est une bonne chose que d'ouvrir les jardins à des publics difficiles. Mais ce serait une erreur d'accueillir dix sortants de prison ou dix malades mentaux. Par contre, il est possible de mélanger des personnes ayant des difficultés différentes. L'expérience montre qu'il ne faut pas assembler trop de personnes ayant les mêmes grandes difficultés dans un groupe de jardiniers. Si on laisse se constituer des groupes trop importants de toxicomanes, ou d'alcooliques, ou de délinquants, alors on reconstitue un ghetto et on n'arrive plus à gérer les tensions qui, inmanquablement, apparaissent entre les jardiniers qui se renvoient mutuellement une mauvaise image. Il faut donc savoir résister aux instructeurs qui ont tendance à concentrer les cas les plus lourds.

Un jardin collectif d'insertion a pour finalité la redynamisation sociale des personnes. Certes, il peut contribuer au soin thérapeutique, mais pour les publics de malades mentaux, il existe des jardins thérapeutiques encadrés par des thérapeutes compétents : ce n'est pas du ressort des jardins d'insertion. Bien entendu, la frontière n'est pas toujours nette entre la maladie et le handicap social et sur une douzaine de jardiniers, il est possible d'en accueillir qui souffrent de troubles psychologiques. Mais deux ou trois, c'est un maximum. Ainsi il y a eu de grosses difficultés sur le jardin collectif de Saint-Macaire car 6 ou 7 des jardiniers se sont avérés être aussi des clients des services spécialisés de santé mentale ! Heureusement, le psychologue du service d'hygiène mentale venait régulièrement dans le jardin de Saint-Macaire mais, au fur et à mesure des départs, l'animateur refusait certains recrutements trop difficiles. Il vaut donc mieux être vigilant quant à ce problème dès la constitution du groupe. En règle générale, il ressort de l'expérience que plus un groupe est diversifié dans son recrutement et plus il peut accueillir quelques personnes en très grande difficulté.

d) Le contrat d'insertion : un repère

Par ailleurs, il est utile de clarifier dès le début avec les partenaires sociaux le statut des jardiniers, en particulier le statut de ceux qui sont titulaires du RMI. Les services instructeurs sont souvent réticents à l'égard d'une contractualisation systématique, alors qu'il nous semble préférable que l'activité de jardinage soit expressément inscrite dans le contrat d'insertion. Cela nous semble plus clair.

La contractualisation favorise la compréhension de ce qu'est une démarche d'insertion et empêche l'allocataire de s'installer dans une logique de l'assistance. L'existence d'un contrat permet de responsabiliser les jardiniers et d'instaurer un rapport à la loi.

En effet, l'animateur qui incarne l'autorité dans le jardin doit pouvoir référer le jardinier à un repère stable et écrit, à partir duquel peut s'instaurer une discussion claire entre bénéficiaires, animateur et instructeur. Bien entendu, l'existence de ce contrat doit donner lieu à des explications car bien des bénéficiaires du RMI ne comprennent pas ce qu'est un contrat et une démarche d'insertion.

e) La politique de recrutement

Les renouvellements des admissions sont dépendants des orientations proposées par les services instructeurs du RMI, ce qui implique que l'on maintienne un lien avec eux. Parfois, la médiatisation (article dans la presse locale) est un bon moyen pour rappeler l'existence de l'outil à des travailleurs sociaux surchargés qui ont tendance à toujours revenir aux mêmes indi-

cations classiques. Il y a aussi des demandes spontanées de la part de personnes qui ne sont pas au RMI et qui demandent à jardiner sur un jardin collectif : titulaires d'une allocation adulte handicapé, retraités, cadres au chômage, un prêtre ouvrier, etc. L'ouverture du recrutement vers un public non RMIste limite les risques de ghetto et contribue à l'intégration des jardiniers. Les institutions sociales qui financent les jardins en sont conscientes et n'y mettent aucune entrave.

f) La gestion des contrats CES : deux erreurs à ne pas commettre

RMI ou CES ? Nous l'avons vu, chaque formule a ses avantages et ses inconvénients et le choix dépend du contexte local. Ceci dit, il faut signaler deux erreurs courantes lorsqu'on utilise des contrats emploi solidarité. D'abord, il vaut mieux éviter de les renouveler. L'expérience montre qu'un renouvellement atteste qu'on n'a pas su trouver une vraie orientation et qu'on ne débouchera sur rien en prolongeant une illusion de stabilité qui empêche le bénéficiaire de se mobiliser. À l'opposé, le fait que le contrat emploi solidarité ne soit pas renouvelé impose à tous un devoir de résultat. Il est donc important de commencer rapidement l'activité de jardinage, dans les quelques jours qui suivent la réunion d'information des jardiniers : le temps est compté et dès le début du contrat on prépare la sortie. On est dans un rapport au temps particulier.

Par ailleurs, le statut d'employé en contrat emploi solidarité, requiert que la production soit distribuée principalement à des tiers (service à autrui, association d'aide alimentaire, fleurissement d'établissements institutionnels, associations caritatives, etc.). En effet, être employé pour produire sa propre consommation dénature le sens même de l'emploi et transforme le contrat emploi solidarité en simple ressource allocative d'assistantat.

2. L'animation au quotidien

L'animateur doit être présent pour réguler la vie de groupe et organiser les travaux de jardinage. C'est lui qui est responsable de l'organisation du travail, de la distribution des tâches et de la destination de la production. Il a aussi une tâche de suivi individuel des jardiniers et de liaison administrative.

a) Gestion de la vie collective

Le règlement des jardins collectifs d'insertion n'est pas écrit au départ. Il est établi avec les jardiniers. En effet, certaines règles doivent être proposées par l'animateur et discutées avec les jardiniers, elles visent en priorité : l'assiduité, l'absence d'alcool et de drogues dans le jardin, l'interdiction des violences, le respect d'autrui, la répartition des légumes. Les règles doivent être énoncées oralement. Quand se pose un problème entre jardiniers, l'animateur doit prendre l'initiative de rappeler les règles puisque c'est lui qui incarne l'autorité sur le jardin.

Très régulièrement, il faut réunir les jardiniers pour débattre des décisions à prendre : arrosage le dimanche, réparation du motoculteur, planning des activités, cuisine, régulation du groupe. Il faut aussi susciter et encourager toutes les initiatives susceptibles d'ouvrir le jardin sur l'extérieur : proposer à des jardiniers d'organiser une fête, organiser des repas et y inviter des gens du voisinage.

Il est important de valoriser l'apparence du jardin : penser à des plantations de fleurs, poser le problème de la qualité paysagère du jardin (comment peut-on l'améliorer ?). Ce peut être l'occasion d'inviter un technicien paysagiste, de dessiner des projets, etc.

b) Le suivi individuel

Il est effectué hors du groupe et concerne la vie sociale des jardiniers. Il s'agit de discuter avec eux de leur orientation et les soutenir dans leur démarche d'insertion. Inévitablement l'animateur joue ici un rôle de travailleur social. Il est donc très important qu'il exerce son travail en relation suivie avec les travailleurs sociaux instructeurs du RMI. Rencontrant les bénéficiaires de manière quasi quotidienne, l'animateur noue forcément une relation personnelle de confiance avec les jardiniers. Il doit être très vigilant à ne pas se substituer au travailleur social et à ouvrir vers l'instructeur cette relation. L'animateur dégrossit, en quelque sorte, le travail pour l'instructeur qui est en général surchargé de dossiers et n'a pas le temps de suivre personnellement chaque Rmiste. Outre ces contacts avec l'instructeur, l'animateur doit prendre des contacts avec les autres organismes qui peuvent faciliter le parcours d'insertion des jardiniers et vers lequel il peut les orienter. Si les difficultés sont vraiment trop difficiles à régler par le seul animateur, il faut saisir les partenaires. Par exemple lorsqu'une personne s'avère inadaptée à la vie de groupe, il peut être nécessaire de convoquer une réunion du comité de pilotage, afin de définir une stratégie commune, en réunissant tous les travailleurs sociaux concernés. Par ailleurs, l'animateur doit prévoir une permanence pour rencontrer les nouveaux candidats au jardinage et préparer ensuite le groupe à les accueillir.

c) Usage et transformation de la production

Si les jardiniers n'ont pas de contrat de travail : l'usage de la récolte est décidé par les jardiniers. L'activité de jardinage ne s'arrête pas à la cueillette ou au ramassage. L'usage principal du jardin collectif d'insertion reste l'autoconsommation. La plupart du temps, la transformation (préparation, cuisson, etc.) se fait à domicile : les jardiniers ramènent les légumes chez eux pour les consommer. Mais les usages ne s'arrêtent pas là. Souvent les jardiniers donnent des légumes à leurs voisins ou à leurs familles. Ils en donnent parfois à un restaurant du quartier en échange de repas, etc. Dans tous les cas, la production débouche sur des relations socialisantes.

Il est important de discuter collectivement de l'usage des produits, de la manière dont on se nourrit. Cela peut déboucher sur la fabrication collective de plats cuisinés au centre social par exemple. Bien entendu une fois qu'ils sortent du jardin, ces légumes appartiennent aussi aux jardiniers. Ils en font ce qu'ils veulent.

Mais il y a aussi des dons décidés collectivement (par exemple à une association caritative). C'est souvent le cas avec les fleurs cultivées dans le jardin.

Il arrive aussi qu'une production collective soit décidée (par exemple confiture de mûres) pour financer en partie un achat de matériel (débroussailleuse, motoculteur, etc.). Dans tous les cas, les décisions doivent être prises collectivement et non imposées par l'animateur.

Bien évidemment, le prolongement logique du jardinage consiste à cuisiner ce que l'on a produit. Cela permet d'accéder à des nourritures de qualité et de donner une dimension conviviale à son style de vie. On peut inviter d'autres personnes à partager un repas, ce qui est moins facile si on n'a que des pommes de terre à manger. On conseille donc aux jardiniers de consommer ce qu'ils ont produit (c'est l'utilisation la plus cohérente), mais ce n'est pas toujours possible car bien souvent les jardiniers sont mal équipés pour cuisiner chez eux. Certains jardiniers bordelais préfèrent ainsi prendre leur repas en commun dans un restaurant caritatif.

Parfois, il est possible de cuisiner collectivement. Mais le montage d'un atelier cuisine demande des moyens qui n'existent pas toujours sur place et qui sont onéreux, d'autant que les normes d'hygiène et sécurité sont très dissuasives. C'est pourquoi on peut valoriser le don.

Le partage des produits se fait spontanément de manière accommodante en fonction des besoins et des désirs de chacun. En fait, le problème principal n'est pas l'égalité ou l'équité du partage : c'est d'abord de pousser les gens à consommer. Bien souvent, ils ont perdu l'habitude

de manger des légumes frais ou la capacité à les préparer. Au départ il faut les stimuler. De plus, ils accordent une telle importance symbolique au produit de leur travail qu'ils ont du mal à cueillir pour consommer.

Si les jardiniers ont un contrat de travail : l'obligation de rendre un service à des tiers est

Le jardin et ses apparences

Le jardin peut être pensé de façon qu'il n'obsède pas les bénéficiaires à produire uniquement des végétaux mais également du beau. L'apparence du jardin est décisive pour mobiliser les jardiniers et pour qu'ils puissent s'approprier le jardin.

Dans le jardin floral de Bordeaux, au départ de l'action, tout était organisé à la manière d'une entreprise horticole, sous forme de planches de fleurs homogènes et rectilignes dans l'ambiance stricte d'une production normale. Cette configuration avait été réalisée notamment pour optimiser l'arrosage localisé et automatique. Cependant, après plusieurs saisons, l'animatrice des jardins s'est rendu compte des effets néfastes que peut entraîner une logique de production sur les bénéficiaires. Ces derniers peuvent avoir l'impression de produire pour produire, sans que leur récolte soit valorisée. De ce fait, un projet d'aménagement paysager a été élaboré par les jardiniers selon leur sensibilité. Ce projet a permis de dessiner la production sous forme de parcours, avec une logique paysagère intégrant les usages et les envies des jardiniers. Ce travail a permis de réaliser des aménagements nouveaux et formateurs tels que la réalisation d'un bassin, des massifs originaux combinant des légumes et des fleurs. Le fait de dessiner, de tracer sur le terrain et de réaliser les aménagements conduit les bénéficiaires à produire leur définition « de l'agréable et du beau », d'exprimer leur sensibilité et peut redynamiser et valoriser l'activité. C'est également l'occasion de faire venir un technicien et de réfléchir à l'environnement et au paysage.

Le rôle du jardin est d'autant plus important qu'il ne se réduit pas à l'objectif de productivité. La manière d'organiser ce lieu peut permettre que le jardinier se considère non seulement au service d'une entreprise, mais aussi comme créateur.

statutaire. De plus, nous avons déjà signalé qu'il est pédagogiquement absurde de rémunérer des jardiniers pour produire leurs propres légumes. La production du jardin sera donc principalement destinée au don. Bien entendu, une petite partie peut être autoconsommée. Les dons seront faits aux organisations caritatives. On privilégiera celles qui valorisent, transforment et distribuent les produits frais : restaurants caritatifs, certains réseaux d'aide alimentaire, les épiceries sociales, etc.

d) Emploi du temps de l'animateur

Pour résumer, il se répartit en gros, comme suit :

- 3 demi-journées de suivi collectif,
- 1 demi-journée de suivi individuel,

- 1 demi-journée de liaison administrative, partenariat, développement,
- gestion administrative des contrats.

Mais il ne s'agit que d'une moyenne car le travail varie selon le rythme des saisons. Par ailleurs le temps passé au jardin ne doit pas – et loin delà – être consacré exclusivement au travail : il ne s'agit pas de professionnaliser, mais de socialiser et de dynamiser. Cela veut dire qu'il faut donc prévoir des temps de pause, des moments de dialogue et d'écoute commune. Il faut aussi des moments de convivialité et d'ouverture : organisation des repas, de journées portes ouvertes. Des sorties aussi : cueillette de champignons, de mûres, visite d'autres jardins. Prévoir parfois des travaux d'utilité commune : par exemple nettoyage du mur du cimetière pour remercier une commune rurale de son aide, etc.

3. L'évaluation

Cette démarche absolument nécessaire comporte plusieurs dimensions et concerne divers partenaires. D'abord l'association ou l'organisme porteur de projet doit faire un travail d'auto-évaluation qui se traduit par des bilans de parcours et des rapports d'activité. C'est à l'animateur de rédiger ces documents, le travail d'écriture lui permettant de mieux préciser les tenants et aboutissants de son travail. Ce rapport doit donner des informations :

- sur le nombre de personnes admises à jardiner (entrées et sorties),
- sur une caractérisation de la situation sociale des bénéficiaires,
- sur l'orientation des bénéficiaires sortant,
- sur un bilan général de la vie sociale du groupe, des objectifs atteints ou non.

Ce travail doit être rédigé par l'animateur mais les jardiniers doivent pouvoir aussi s'exprimer. Il est important qu'ils aient un droit reconnu à la parole publique.

Bien évidemment, il faut un certain temps de vie de groupe avant que des délégués jardiniers puissent être désignés et il y a toujours un risque de démagogie : qu'ils prennent la parole pour dire ce qu'ils croient qu'on attend d'eux. Ici tout dépend de la qualité de travail de l'animateur qui aura dû favoriser cette prise de parole tout au long de l'année.

Ce bilan sera présenté au groupe de suivi, qui est responsable de l'évaluation et doit formaliser ses observations, puis transmis à la Commission locale d'insertion.

La plupart du temps, les relations avec les travailleurs sociaux sont bonnes. Il y a forcément des incompréhensions l'année de démarrage de l'activité, mais elles s'atténuent la seconde année. Par contre, s'il n'y a pas eu de concertation préalable à la création du jardin, les relations risquent d'être difficiles.

La récolte des jardiniers : la part visible

Lors de nos premières expériences de jardins collectifs d'insertion sociale, les jardiniers nous ont épatés. À la belle saison, lors des premières récoltes, ils étaient réticents à cueillir le fruit de leurs efforts. Lorsque nous leur propositions de récolter leurs salades pommées à point, la réponse était « demande à Bertrand, il a des enfants lui, et il en a plus besoin que moi !! » En discutant plus à fond de ce manque de succès des légumes, nous nous sommes rendu compte de plusieurs choses. Outre le manque d'habitude de consommer des légumes et de savoir-cuisiner, les jardiniers sont très réticents à ôter de la vue le produit de leur travail. Dans un des jardins, le groupe était constitué principalement d'hommes célibataires : les salades montaient en fleur, les haricots filaient et les courgettes prenaient des proportions gigantesques. L'important était de montrer aux autres ce que l'on était capable de faire. En récoltant on ne voyait plus rien ! Tout un travail d'initiation à la récolte dut être entrepris à travers la confection de salades de crudités dignes des restaurants trois étoiles. Actuellement encore, on laisse grossir quelques courgettes volontairement afin que le jardinier débutant puisse aller frimer devant son voisinage, même si tout bon jardinier sait que ce type de courgette est tout juste bon pour les cochons. L'expression de la fierté nous semble plus importante dans un premier temps que l'initiation à la dégustation épicurienne d'un gratin de courgette.

La place des fleurs dans un jardin

Même si la plupart des jardins sont à vocation potagère, il ne faut pas oublier tout le sens que les fleurs peuvent avoir dans un jardin. La fleur, en plus de son rôle d'agrément, tient lieu de symbole positif. En effet, en terme d'échanges, elle a une valeur plus affective que, par exemple, un cageot de haricots. Un bouquet de fleurs offert à un agent ANPE, ou à l'hôtesse d'accueil d'une mairie prend un sens plus large et plus communicatif. Sans oublier que chaque fleur possède son propre langage. À sa manière la fleur attire l'œil, l'odorat et transmet le plus important : le plaisir, le sourire et le contentement.

CONCLUSION

Nos sociétés développées sont confrontées à une crise de l'intégration sociale et culturelle qui se manifeste depuis plus de vingt ans par une montée des processus d'exclusion. Cette crise n'est pas liée seulement à un manque d'emplois salariés pour tous. Elle résulte également des transformations culturelles et des mutations de la civilisation matérielle qui ont accompagné la modernisation de notre société. Il est donc douteux qu'elle sera résolue uniquement par une reprise de la croissance et par des créations d'emplois.

Face à ces logiques d'exclusion qui font basculer dans la dépendance des publics de plus en plus nombreux et divers, le jardinage familial ou collectif s'avère être un support particulièrement intéressant de développement social et de lutte contre l'exclusion. C'est ainsi qu'un mouvement de création de jardin d'insertion s'est dessiné au cours des années quatre-vingt et se développe en s'appuyant soit sur des opérations de développement social urbain, soit sur les plans départementaux d'insertion, selon le contexte et le public visé. Dans les deux cas, nous assistons à l'invention d'une forme originale d'insertion par l'économie non monétaire qui a des effets très positifs en termes d'autonomisation, de qualification sociale et de redynamisation de la vie locale.

Nous l'avons déjà signalé en introduction : comparée à celle des jardins ouvriers de développement social ou familiaux, l'histoire des jardins est très courte. Nous voyons éclore de nombreuses initiatives simultanées, mais elles sont dispersées et il n'y a pas de capitalisation des expériences et des savoir-faire. Les promoteurs et les animateurs des jardins d'insertion sont surtout guidés par leur intuition, procèdent par tâtonnements successifs, par essais et parfois commettent des erreurs, ce qui est tout à fait normal puisque l'on assiste à l'émergence d'un nouveau métier.

C'est pourquoi la « mise à plat » de la méthode d'intervention de l'association Les jardins d'aujourd'hui que nous venons de présenter, a pour objet de contribuer à la clarification et à la maturation d'un nouvel outil de développement social local.

Mais si nous insistons sur la nécessité d'une méthode d'intervention et d'un encadrement compétent, il faut se garder d'en déduire un modèle unique qu'il suffirait de transposer à l'identique d'un site à l'autre et d'un public à l'autre. Ce qui se dégage de l'expérience acquise par Les jardins d'aujourd'hui, c'est précisément la nécessité primordiale d'un travail approfondi de concertation et de partenariat pour identifier les besoins locaux dans leur spécificité. Ce qui interdit de plaquer un modèle unique au plan social, technique ou paysager. Cette attention à la réalité sociale locale, qui débouche forcément sur des réalisations différentes, est le point fort de l'association et qui fonde son efficacité sociale. Mais c'est difficile, inconfortable, cela demande du temps, du savoir-faire, cela ne s'improvise pas et il faut consentir les moyens nécessaires.

De cette expérience, on peut souligner trois conséquences :

La première est la nécessité de mettre en réseau les acteurs associatifs, porteurs de projets et animateurs. Seule la confrontation des méthodes, des résultats, leur mise en perspective, permettra d'affiner et d'affirmer les savoir-faire, de consolider ce nouveau métier de l'insertion, de garder l'ouverture nécessaire pour ne pas s'enfermer dans des modes de faire rigides et figés et de former efficacement de nouveaux acteurs.

Un partenariat raté

C'est la raison pour laquelle il a fallu interrompre et repenser totalement le fonctionnement d'un jardin collectif. Le projet avait été monté en concertation avec la conseillère en économie sociale et familiale du centre social. Quand elle est partie, sa remplaçante n'a pas pu s'articuler avec le projet. Par ailleurs, le lien avec les services instructeurs du quartier s'était défait pour plusieurs raisons : beaucoup de travailleurs sociaux du quartier avaient été remplacés. Il y avait des tensions entre le centre médico-social et le centre social et donc peu de communication.

Du coup, les travailleurs sociaux instructeurs croyaient que le programme s'adressait à des chômeurs célibataires, alcooliques et agressifs. Faute d'avoir su maintenir une communication suffisante, il a fallu interrompre le programme complètement fin 1995.

L'année 1996 a été consacrée à la redéfinition concertée d'un nouveau projet proche du maraîchage d'insertion.

La deuxième conséquence est l'importance d'engager un travail auprès des collectivités locales et des administrations sociales pour les amener à renouveler leurs modèles du jardinage collectif, les ouvrir à la nécessité de développer les équipements et surtout de les diversifier. Ce qui n'est pas toujours en accord avec la culture des institutions publiques.

La troisième conséquence est de garder un œil sur les réalisations étrangères. D'autres pays développés sont confrontés à la montée de l'exclusion mais les normes culturelles, politiques, administratives et techniques y sont différentes. Il peut s'y développer des réalisations originales dont nous pouvons tirer de précieux enseignements pour mieux conjuguer jardinage et développement social.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Jardins – Des espaces à inventer, Amis de la Terre – Fondation de France, Paris, 1996 (présentation en quelques pages des principaux types de jardins innovants).

De nouvelles natures à cultiver ensemble, Fondation de France, Paris, 1997 (fiches d'expériences innovantes, réalisées par Laurence Baudalet).

Cérézuelle Daniel, *Évaluation des jardins familiaux des Aubiers*, Terroir de Demain, Argo, Paris, 1997.

Cérézuelle Daniel, *L'implantation de jardins d'insertion*, Argo, Paris, 1997.

Cérézuelle Daniel et Roustang Guy, *Autoproduction et développement social*, Argo, Paris, 1998.

Helbert Yves et Bernier Sophie, *Des jardins familiaux dans nos villes*, Jardins jardinage et politique urbaines, Fondation de France, Paris, 1998.

Prédine Éric, *Jardins ouvriers – L'art et la manière*, La Maison Rustique. Flammarion, Paris, 1998.

Weber Florence, *L'honneur des jardinières : les potagers dans la France du XX^e siècle*, Belin, Paris, 1998.

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

«Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer» est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail, et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coédités par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer,
ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions et coéditions Charles Léopold
Mayer,
envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coéditions Charles Léopold Mayer.

Nom	Prénom
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	